



**Rapport sur les orientations  
budgétaires, les engagements  
pluriannuels envisagés  
ainsi que sur la structure et la gestion  
de la dette**

**présenté dans le cadre du débat  
d'orientation budgétaire**

**Année 2017**

**Conseil municipal du 8 mars 2017**

Le débat d'orientation budgétaire permet au conseil municipal de discuter de la préfiguration budgétaire et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.

## Sommaire

1. Le contexte budgétaire .....	5
1.1. L'environnement économique national et international.....	5
Résumé de la note de conjoncture de l'INSEE de décembre 2016.....	5
Taux d'intérêts .....	5
Taux de chômage en France (source INSEE).....	6
Nombre de bénéficiaires du RSA en France .....	6
1.2. Le contexte législatif et réglementaire – loi de finances 2017 .....	6
L'architecture des dotations de l'état (pour mémoire).....	6
La poursuite de la contribution au redressement des finances publiques .....	7
La suppression de la réforme de la DGF .....	7
La dotation nationale de péréquation (DNP).....	7
La modification de la dotation de solidarité rurale (DSR) .....	7
La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives .....	7
Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) .....	8
La reconduction du fonds de soutien des rythmes scolaires.....	8
Le FPIC .....	8
Le fonds de soutien à l'investissement .....	8
1.3. L'environnement économique et social local .....	8
La population de référence .....	8
Le développement économique.....	8
Le marché de l'emploi local.....	8
2. Préambule au débat .....	9
3. La situation financière fin 2016 .....	11
3.1. L'analyse financière du budget principal.....	11
Les résultats 2016.....	11
L'épargne de gestion.....	11
L'épargne nette = épargne disponible.....	11
La capacité de financement des investissements .....	11
3.2. La structure et la gestion de la dette du budget principal .....	12
L'en-cours de la dette du budget principal.....	12
L'effet des réaménagements de certains emprunts .....	12
L'évolution de l'annuité du budget ville.....	13
Les ratios d'endettement du budget principal .....	13
4. Les perspectives du budget 2017 .....	15
4.1. Les conséquences du transfert de la compétence restauration scolaire. ....	15
4.2. Le pacte fiscal avec la CCBP .....	15
4.3. Le contexte de réduction des ressources .....	16
4.3. Les dépenses de fonctionnement.....	17
Les charges à caractère général .....	17
Les frais de personnel.....	17

Les autres charges de fonctionnement.....	17
4.4. Les recettes de fonctionnement .....	18
La revalorisation des valeurs locatives.....	18
Des bases fiscales erronées .....	18
Les taux d'imposition .....	18
Les compensations de l'État .....	18
Le manque à gagner global .....	18
4.5. Les recettes d'investissement.....	19
Les restes à réaliser (RAR) recettes .....	19
Les subventions d'investissement.....	19
Les cessions d'actifs .....	20
Les emprunts à venir .....	20
Le FCTVA .....	20
4.6. Les dépenses d'investissement .....	20
Les restes à réaliser (RAR) dépenses .....	20
Les investissements 2017 .....	21
5. Les perspectives au-delà de 2017.....	22
5.1. La réalisation d'une analyse financière prospective .....	22
La nécessaire prudence dans l'interprétation des résultats.....	22
Les hypothèses de la prospective .....	22
5.2. Les enseignements de cette prospective .....	24
Une section de fonctionnement légèrement excédentaire .....	24
De faibles possibilités d'investissement .....	24
Des possibilités d'emprunter dès 2024 .....	25
6. Le budget de l'eau potable.....	28
6.1. Analyse financière du budget eau potable.....	28
Les résultats 2016.....	28
L'épargne de gestion.....	28
L'épargne nette .....	28
La capacité de financement des investissements .....	29
6.2. La structure et la gestion de la dette du budget eau potable .....	29
L'en-cours de la dette du budget eau potable .....	29
L'évolution de l'annuité du budget eau .....	29
Les ratios d'endettement du budget eau.....	29
6.3. Les perspectives du budget eau 2017 .....	30
Le prix de l'eau.....	30
Les salaires affectés au budget eau.....	30
Les investissements possibles en 2017.....	30
Les subventions .....	30
Les emprunts .....	31
6.4. Le budget eau jusqu'en 2020 .....	31
7. Le budget de l'assainissement .....	32
7.1. L'analyse financière du budget assainissement .....	32
Les résultats 2016.....	32

L'épargne de gestion.....	32
L'épargne nette .....	32
La capacité de financement des investissements .....	32
7.2. La structure et la gestion de la dette du budget assainissement.....	33
L'en-cours de la dette du budget assainissement .....	33
L'évolution de l'annuité du budget assainissement .....	33
Les ratios d'endettement du budget assainissement.....	33
7.3. Les perspectives du budget assainissement 2017 .....	34
Le fonctionnement .....	34
Les salaires affectés au budget assainissement .....	34
Les investissements possibles en 2017.....	34
Les subventions .....	34
Les emprunts .....	34
7.4. Le budget assainissement jusqu'en 2020 .....	34
8. Engagements pluriannuels .....	36
Annexe 1 – Plan de financement des principaux investissements.....	37
Annexe 2 – Tableau de répartition des salaires dans les budgets annexes .....	40

# 1. Le contexte budgétaire

## 1.1. L'environnement économique national et international

### Résumé de la note de conjoncture de l'INSEE de décembre 2016

#### À l'international

Malgré des signes d'amélioration, les économies émergentes ont encore peiné : l'économie russe ne recule plus, mais la récession brésilienne s'est accentuée et la Chine affiche un nouveau ralentissement.

En revanche, la croissance s'est légèrement affermie dans les économies développées. Elle a retrouvé du tonus aux États-Unis, a de nouveau augmenté au Japon et a résisté au choc du référendum décidant du Brexit au Royaume-Uni.

Malgré des incertitudes politiques qui ne se dissipent pas, le climat des affaires s'améliore depuis l'été dans les pays émergents comme dans les économies développées. C'est de bon augure pour une reprise du commerce mondial en 2017, alors qu'en 2016 sa hausse serait la plus faible depuis 2009.

#### Dans la zone euro

Fin 2016 et au premier semestre 2017, dans la zone euro, les prix accéléreraient du fait des produits pétroliers, mais l'inflation resterait contenue. Son regain éroderait les gains de pouvoir d'achat des ménages.

Pour autant, la consommation ne ralentirait pas, car les ménages stabiliseraient leur propension à épargner.

Enfin, l'investissement productif retrouverait de l'élan, les entreprises ayant restauré leur capacité à l'autofinancer et les taux d'intérêt demeurant très bas.

#### En France

En France, l'inflation 2016 atteint +0,5 %, tandis que la croissance plafonne à +1,1 %

Le climat des affaires se maintient un peu au-dessus de sa moyenne de long terme dans les services et l'industrie, et s'améliore nettement dans le bâtiment.

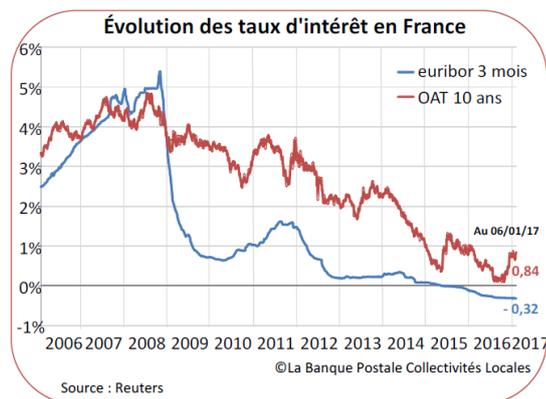
En outre, les exportations accéléreraient début 2017, à la fois pour répondre à la demande des partenaires de la zone euro et du fait de livraisons aéronautiques à nouveau dynamiques.

La demande interne tirerait la croissance du PIB qui s'élèverait un peu fin 2016, à +0,4 %, puis resterait quasiment à ce niveau au premier semestre 2017 : +0,3 % au premier et +0,4 % au deuxième trimestre. Après deux années de croissance modérée (+1,2 % en 2015 et 2016), l'acquis de croissance annuelle pour 2017 s'élèverait à +1,0 % à mi-année, comme un an plus tôt.

L'emploi marchand continuerait de progresser solidement d'ici mi-2017, encore soutenu par les dispositifs visant à enrichir la croissance en emplois. En tenant compte des branches non marchandes, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait à nouveau légèrement.

#### **Taux d'intérêts**

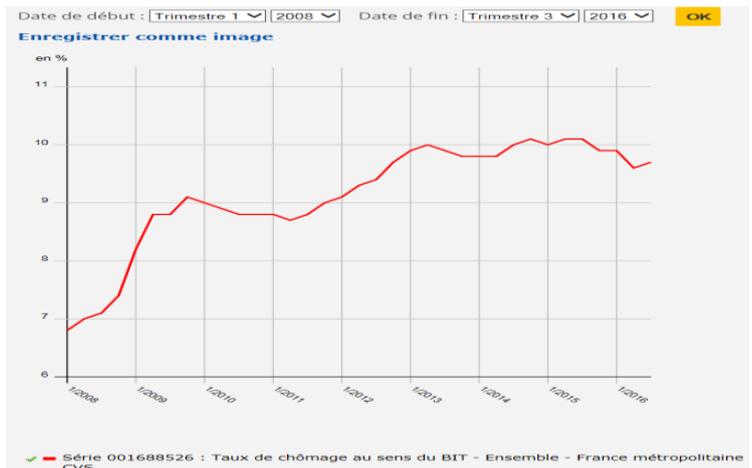
Les taux d'intérêt restent historiquement bas mais une légère hausse doit être envisagée en 2017.



## Taux de chômage en France (source INSEE)

Le taux de chômage a augmenté de 0,1 point entre le deuxième et le troisième trimestre en France métropolitaine, passant de 9,6 % à 9,7 %. Le nombre de chômeurs augmente donc, selon l'Insee, de 31.000 personnes sur trois mois, pour atteindre 2,8 millions de personnes en France métropolitaine.

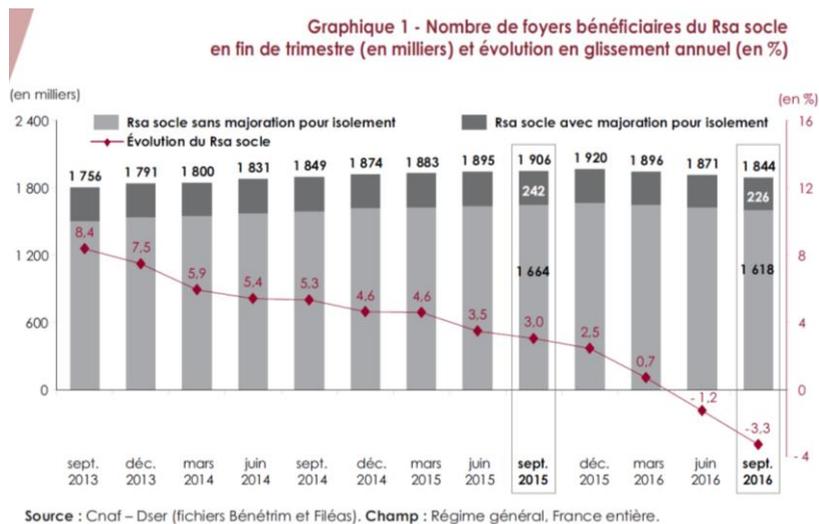
De fait, les chiffres de décembre ont beau être mauvais, la photographie de l'année 2016 est plutôt bonne. Selon les statistiques de la Dares, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A a fondu de 107.400 en un an.



C'est une première depuis 2008, année où la crise des subprimes a atteint la France, provoquant une hausse ininterrompue du nombre de demandeurs d'emplois dans l'hexagone. Autre bonne nouvelle, 2016 a aussi vu le nombre de chômeurs de longue durée baisser de 58.300 personnes (-2,4 %).

Les jeunes chômeurs de moins de 25 ans ont eux aussi connu une bonne année statistique, en dépit de l'accident de décembre : Ils sont 46.100 (-8,8 %) de moins à rechercher un emploi. Leur nombre baisse même pour la deuxième année consécutive.

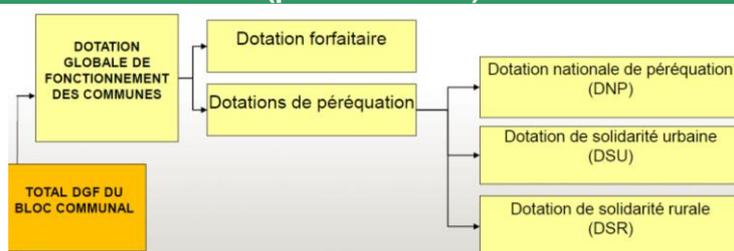
## Nombre de bénéficiaires du RSA en France



Au titre de septembre 2016, le revenu de solidarité active (Rsa) est versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à 1,84 million de foyers résidant en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (Dom), contre 1,91 million un an auparavant. Le nombre de bénéficiaires diminue ainsi de 3,3 % entre septembre 2015 et septembre 2016, confirmant la décroissance des effectifs observée au trimestre précédent (-1,2 % entre juin 2015 et juin 2016).

## 1.2. Le contexte législatif et réglementaire – loi de finances 2017

### L'architecture des dotations de l'état (pour mémoire)



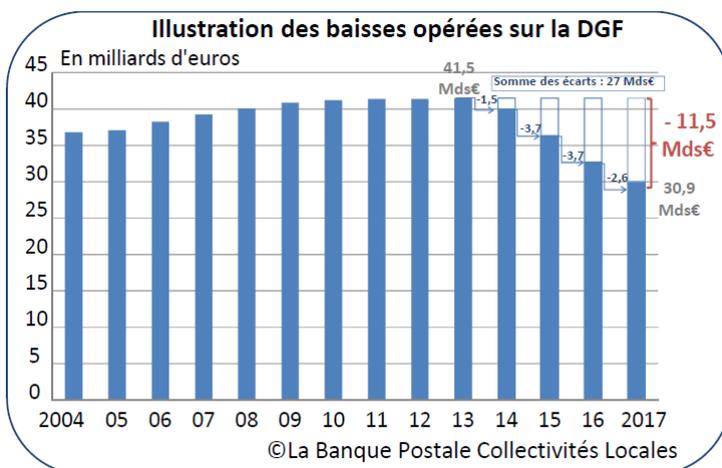
Mis à jour du 28/02/2017

## La poursuite de la contribution au redressement des finances publiques

Le projet de loi de finances 2017 intègre la totalité des engagements pris par le président de la République à l'occasion du dernier congrès des maires de France. La dernière tranche de baisse des dotations sera donc bien divisée par deux pour le bloc communal, s'établissant à 1 milliard d'euros au lieu des 2 milliards initialement prévus.

La réduction opérée en 2017 sera donc égale à la moitié de celle de 2016. La répartition reste proportionnelle au poids des recettes de fonctionnement des communes et des groupements, mais est limitée à 0,94 % (contre 1,8 % en 2016 et 2015 et 0,74 % en 2014).

Malgré ce geste, les concours financiers de l'État aux collectivités diminueront de près de 3,5 %. Ils s'établiront ainsi à 63 milliards d'euros en 2017 contre 65,3 milliards d'euros en 2016.



## La suppression de la réforme de la DGF

La réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est bien différée.

## La dotation nationale de péréquation (DNP)

Sont éligibles à la part principale de la DNP les communes qui satisfont cumulativement aux deux conditions suivantes :

1. avoir un potentiel financier par habitant supérieur de 5 % au plus à la moyenne du groupe démographique correspondant ;
2. avoir un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant.

S'agissant du 1<sup>er</sup> critère, notre potentiel financier par habitant se montait en 2016 à 837 €, soit un montant très inférieur au potentiel financier moyen de la strate démographique (1.223 €).

Le second critère, quant à lui, était largement respecté puisque notre effort fiscal était de 1,29 pour un effort fiscal moyen de la strate de 1,12.

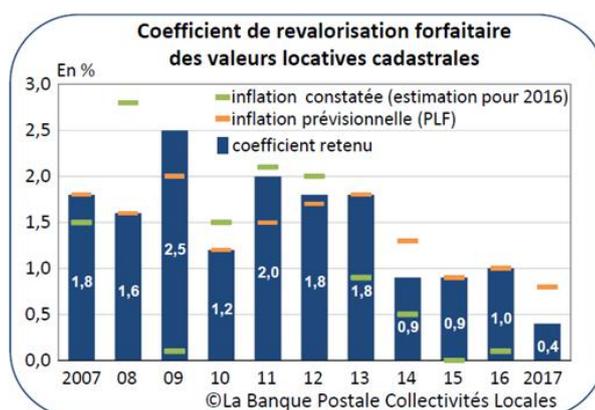
Nous avons donc un potentiel financier inférieur aux communes de notre strate de population, tout en mobilisant davantage ce potentiel que la moyenne. De plus, il n'y a pas de risque que l'un des deux critères ne soit plus satisfait en 2017. La commune restera éligible à la DNP (97.476 € en 2016).

## La modification de la dotation de solidarité rurale (DSR)

Globalement, l'enveloppe de la DSR croît de 14,4 % en 2017. Nous ne savons pas dans quelle mesure nous allons bénéficier de cette hausse qui sera répartie sur 95 % des communes de moins de 10.000 habitants.

## La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Comme chaque année, les revalorisations des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement. Le taux retenu est de 0,4 % en 2017, taux historiquement bas (voir ci-contre).



### **Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

Le taux de FCTVA reste à son niveau 2016 : 16,404 %.

### **La reconduction du fonds de soutien des rythmes scolaires**

Le fonds (50 € par élève) pour la rentrée 2016-2017 est reconduit.

### **Le FPIC**

Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) voit son volume maintenu à 1 Md€ en 2017. À ce jour, nous ne disposons pas de simulations permettant d'évaluer la contribution 2017 de la commune au FPIC. Nous prévoyons donc qu'il restera égal au FPIC de 2016, soit 54.000 €.

### **Le fonds de soutien à l'investissement**

Le fonds de soutien à l'investissement, créé par la loi de finances pour 2016 pour atténuer l'impact de la baisse des dotations de l'État sur l'investissement des collectivités, est porté de 1 à 1,2 Md€.

## **1.3. L'environnement économique et social local**

### **La population de référence**

La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est désormais de 6.057 habitants (contre 6.021 en 2016).

### **Le développement économique**

Nous vous renvoyons au DOB de la communauté de communes pour le détail de l'activité économique sur le bassin.

### **Le marché de l'emploi local**

À Liverdun, au 15/12/2016, on comptabilisait 373 demandeurs d'emploi (217 hommes et 156 femmes) dont 255 indemnisés (contre 370 demandeurs d'emploi fin 2015).

Le nombre de bénéficiaires du RSA fin 2016 n'est pas encore disponible.

## 2. Préambule au débat

---

Comme chaque année, le budget 2017 exprimera en chiffres la stratégie de la municipalité dans le respect des valeurs qui conduisent l'action menée : soutien à l'éducation et aux associations, préservation de l'environnement, solidarité, mais également, au vu du contexte financier qui s'impose à toutes les communes de France, saine gestion.

Le soutien à l'éducation, ce sont les fournitures scolaires gratuites de la maternelle à la troisième, les bus scolaires des écoles communales, la mise à disposition d'un éducateur sportif dans les écoles et à la section football du collège, des TAP très étoffés et quasiment gratuits.

Le soutien aux associations, ce sont des subventions allouées chaque année, la mise à disposition de structures sportives et de bâtiments pour les activités culturelles, ainsi que la participation des services municipaux à la mise en place de manifestations associatives.

La préservation de l'environnement, c'est l'abandon total de l'utilisation des produits phytosanitaires, une meilleure gestion des jardins familiaux et la redécouverte des sentiers grâce à un chantier-jeunes. C'est aussi un partenariat très actif avec la communauté de communes pour la création de la voie douce reliant Liverdun à Villey-Saint-Etienne ou pour le traitement de la friche Lerebourg.

La solidarité, ce sont toutes les actions mises en œuvre par le CCAS : voyages seniors, semaine intergénérationnelle, ateliers sur l'estime de soi ou sur les peurs inconscientes, et bien sûr toutes les aides alimentaires versées aux plus démunis.

Enfin, la saine gestion, ce sont les décisions qui ont été prises en 2015 et 2016, qu'il s'agisse de l'optimisation de l'affectation des bâtiments, des renégociations des emprunts, de la passation d'un BEA pour la gendarmerie, de la suppression des bus des collégiens, etc., qui ont généré de substantielles économies ou de nouvelles recettes et nous ont permis de garantir les équilibres budgétaires, en dépit d'une baisse des dotations de l'État sans précédent.

Il faut rappeler qu'à Liverdun, nous avons perdu 41.720 € en 2014, puis 122.360 € en 2015 et 93.178 € en 2016. Nous allons encore perdre environ 43.000 € en 2017. C'est considérable.

Si la baisse de dotations ne se poursuit pas (c'est ce que nous espérons mais rien n'est moins sûr), la commune percevra, sur la totalité du mandat (de 2014 à 2020 soit 7 années de dotations de l'État), seulement 6.680.000 € au lieu des 8.350.000 € qu'elle aurait obtenus (sur la base des dotations de 2013), soit une perte totale qui atteint 1.670.000 €.

Pour être plus parlant, ce chiffre représente l'équivalent du salaire brut chargé de 9 agents d'entretien (des bâtiments, des espaces verts...) à temps plein pendant ces 7 ans.

Nous devons pourtant maintenir nos services à la population tout en conservant des tarifs acceptables par tous, entretenir notre patrimoine immobilier vieillissant, répondre aux besoins de locaux pour les adolescents et bien sûr respecter le calendrier de réalisation des travaux de mise en accessibilité de nos bâtiments.

Malgré ce contexte délicat et grâce à nos efforts, nous allons réussir à financer, sans augmenter les taux d'imposition en 2017, des travaux de rénovation dans les écoles, la construction d'un équipement destiné notamment aux activités des adolescents ou encore la sécurisation de la rue du Pisuy. Nous vous renvoyons en page 20 pour prendre connaissance de l'ensemble des investissements prévus.

Bien évidemment, il n'y a d'autres choix que de maintenir les efforts de gestion déjà engagés, en essayant de maximiser nos recettes (en négociant avec la Caf par exemple, ce qui nous rapportera environ 11.000 € supplémentaires d'aide au périscolaire) et de réduire chaque dépense (en la supprimant si elle peut l'être, en négociant avec les fournisseurs, en se saisissant de toutes les opportunités de constituer un groupement de commandes avec la communauté de communes...).

S'il n'est pas possible de réduire une dépense, il faudra, *a minima*, ne pas l'augmenter d'une année sur l'autre, en n'ouvrant pas plus de crédits que ce qui a été dépensé l'année précédente. Ce qui sert de base aux crédits à ouvrir n'est pas les crédits ouverts l'année d'avant, mais ce qui a été réellement dépensé si la dépense se justifie toujours.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons de définir les orientations du budget 2017, ainsi que ceux des années suivantes.

## 3. La situation financière fin 2016

### 3.1. L'analyse financière du budget principal

L'analyse de la situation financière qui suit résulte du compte administratif prévisionnel connu au moment du DOB. Les montants indiqués dans les tableaux suivants sont en milliers d'euros.

#### Les résultats 2016

Le résultat final de l'année (ou fonds de roulement final) est négatif puisqu'il se monte à -94.000 €. Il était de +112.000 € en 2015.

Toutefois, en intégrant les restes à réaliser en dépenses de 86.000 € et de 430.000 € en recettes (voir 4.5 et 4.6 ci-après), on obtient un résultat excédentaire de +250.000 €.

#### L'épargne de gestion

L'épargne de gestion, qui correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante, est stable (+439.000 € en 2016 contre +438.000 € en 2015) malgré la baisse des dotations de l'État. Cela signifie que les efforts de gestion ont permis d'absorber 93.000 € de baisse de dotations de l'État. Ce sont les excédents de fonctionnement de l'année hors charges financières et exceptionnelles.

#### L'épargne nette = épargne disponible

L'épargne nette est obtenue à partir de l'épargne de gestion, en prenant en compte les charges et les produits exceptionnels puis en retranchant les annuités d'emprunt (remboursement du capital + intérêts). Elle se monte à -148.000 € en 2016 (-69.000 € en 2015).

La baisse d'épargne nette entre 2015 et 2016 s'explique par le fait que la commune a dû rembourser à la CCBP la part des allocations de compensations (AC) versées en 2015 alors que les charges ont été transférées au 1<sup>er</sup> septembre 2015. Ce décalage dans le temps a artificiellement majoré les résultats de 2015.

Cette somme de 100.000 euros aurait dû être retenue sur les AC de 2015, ce qui aurait entraîné une épargne nette de -169.000 € fin 2015 au lieu de -69.000 €.

Ainsi, en corrigeant les AC du décalage évoqué ci-dessus, notre épargne nette reste stable (elle augmente même légèrement). Toutefois, une épargne nette négative stoppe toute possibilité d'emprunt.

#### La capacité de financement des investissements

En ajoutant à l'épargne nette les recettes réelles d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions d'investissement), on obtient la capacité annuelle de financement des investissements.

Ce montant ne tient pas compte des reports d'une année sur l'autre ni des emprunts réalisés.

Il est négatif en 2016 et se monte à -10.000 €, contre +515.000 € en 2015, montant élevé en raison d'importantes plus-values de cessions comptabilisées.

Ainsi, les investissements de 2016 ont-ils pu être réalisés grâce à l'utilisation du fonds de roulement c'est-à-dire des excédents des années antérieures.

Soldes intermédiaires de gestion	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16
Recettes courantes de fonctionnement	4310	4801	4770	4833	5536	5135	5059	5122	4682
Charges de gestion courante	3723	4481	4305	4336	4406	4622	4700	4683	4243
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>587</b>	<b>320</b>	<b>465</b>	<b>496</b>	<b>1131</b>	<b>512</b>	<b>358</b>	<b>438</b>	<b>439</b>
Variation n/n-1	-	-45%	45%	7%	128%	-55%	-30%	22%	0%
Charges financières	206	222	194	179	164	147	134	120	106
Variation n/n-1	-	8%	-13%	-8%	-9%	-10%	-9%	-10%	-11%
Produits exceptionnels	5	50	90	25	224	98	32	435	18
Charges exceptionnelles	140	65	52	8	224	40	49	535	226
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-134</b>	<b>-15</b>	<b>38</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>58</b>	<b>-16</b>	<b>-100</b>	<b>-207</b>
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4315	4851	4860	4858	5760	5233	5091	5556	4700
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4069	4768	4551	4523	4793	4810	4883	5338	4575
<b>EPARGNE BRUTE = CAF</b>	<b>247</b>	<b>83</b>	<b>309</b>	<b>334</b>	<b>968</b>	<b>423</b>	<b>208</b>	<b>219</b>	<b>125</b>
Variation n/n-1	-	-66%	273%	8%	189%	-56%	-51%	5%	-43%
Emprunts remboursés (en capital)	334	363	352	345	321	289	301	288	273
<b>EPARGNE NETTE (disponible)</b>	<b>-88</b>	<b>-280</b>	<b>-42</b>	<b>-11</b>	<b>646</b>	<b>133</b>	<b>-92</b>	<b>-69</b>	<b>-148</b>
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	541	656	818	312	483	282	842	585	137
<b>CAPACITE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS A</b>	<b>454</b>	<b>377</b>	<b>776</b>	<b>302</b>	<b>1130</b>	<b>415</b>	<b>750</b>	<b>515</b>	<b>-10</b>
Variation n/n-1	-	-17%	106%	-61%	274%	-63%	81%	-31%	-102%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT B	1469	1107	508	524	540	821	794	427	196
Variation n/n-1	-	-25%	-54%	3%	3%	52%	-3%	-46%	-54%
<b>BESOIN DE FINANCEMENT C=B-A</b>	<b>1016</b>	<b>731</b>	<b>-267</b>	<b>222</b>	<b>-590</b>	<b>406</b>	<b>44</b>	<b>-88</b>	<b>206</b>
NOUVEAUX EMPRUNTS D	955	74	5	2	2	0	1	38	0
Variation du fonds de roulement =D-C=résultat de l'exercice	-61	-656	272	-220	591	-406	-43	127	-206
Reprise des résultats antérieurs	482	421	-235	63	-157	434	28	-14	112
	<b>CA 08</b>	<b>CA 09</b>	<b>CA 10</b>	<b>CA 11</b>	<b>CA 12</b>	<b>CA 13</b>	<b>CA 14</b>	<b>CA 15</b>	<b>CA 16</b>
<b>Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)</b>	<b>421</b>	<b>-235</b>	<b>63</b>	<b>-157</b>	<b>434</b>	<b>28</b>	<b>-14</b>	<b>112</b>	<b>-94</b>

## 3.2. La structure et la gestion de la dette du budget principal

### L'en-cours de la dette du budget principal

L'en-cours de la dette est passé de 4.987.000 € en 2009 à 2.497.000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En cours de la dette en capital au 1er janvier de l'année	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	2015	2016	2017
	4260	4987	4624	4273	3929	3608	3319	3019	2770	2497
Variation n/n-1	-	17%	-7%	-8%	-8%	-8%	-8%	-9%	-8%	-10%

L'en-cours évoluera comme suit (en intégrant le canon emphytéotique du BEA de la gendarmerie qui s'analyse, en comptabilité publique, comme une dette) :

En cours de la dette en capital au 1er janvier de l'année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	2970	2701	2389	2065	1729	1426	1163	1080	998	915

Le nombre d'emprunts est de 12 répartis auprès de 5 établissements prêteurs.

Les taux varient de : 0 % à 5,22 %.

À ce jour, 8 emprunts ont été souscrits à taux fixes, 4 à taux variables.

### L'effet des réaménagements de certains emprunts

4 emprunts ont fait l'objet de renégociations en 2015 et 2016 :

- 2 prêts de la Caisse d'épargne ont été rallongés de 7 ans ½ :
  - Prêt souscrit en 2008, d'un montant de 800.000 euros, pour le financement de la salle multi-activités. Capital restant dû de 500.000,28 euros. Durée résiduelle de 12 ans et 6 mois.
  - Prêt souscrit en 2008, d'un montant de 75.000 euros, pour le financement de travaux de VRD. Capital restant dû de 46.875 euros. Durée résiduelle de 12 ans et 6 mois.
- 1 prêt du Crédit Mutuel a été rallongé de 5 ans (prêt souscrit en 2006, d'un montant de 230.000 euros, pour le financement de la salle multi-activités. Capital restant dû de 147.204,48 euros. Durée résiduelle de 11 ans.
- 1 prêt du Crédit Mutuel a été rallongé de 9 ans (prêt souscrit en 2001, d'un montant de 457.347,05 euros pour le financement des travaux de réhabilitation du château Corbin. Capital restant dû de 161.657,13 euros. Durée résiduelle de 5 ans.

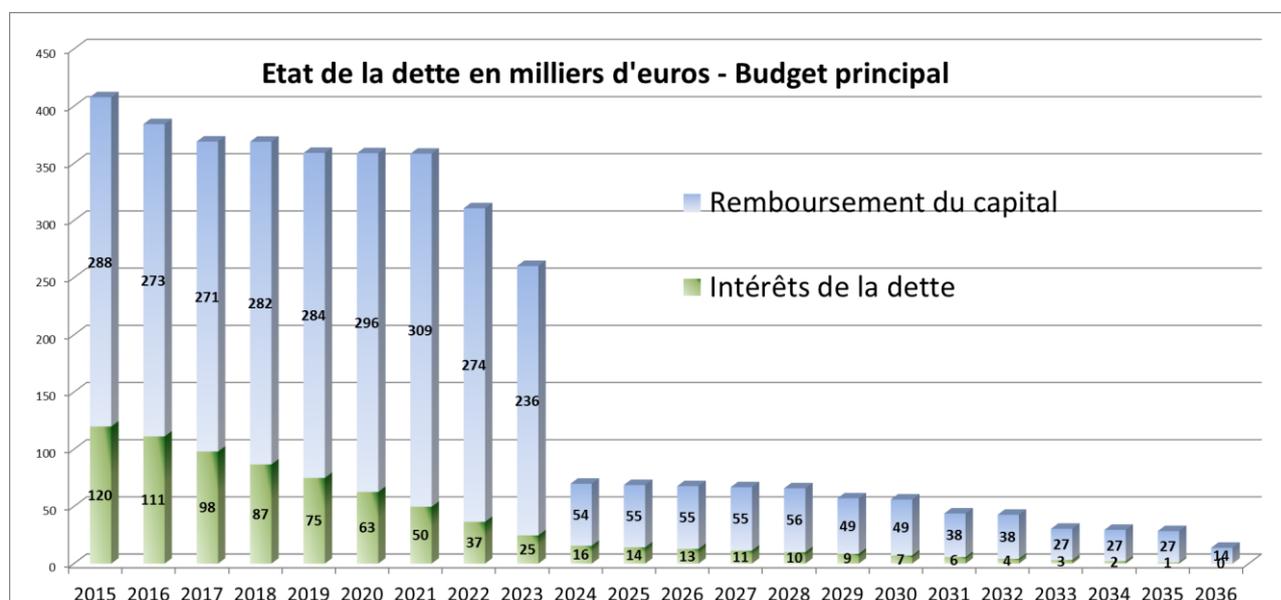
Ces renégociations ont pour conséquence de réduire les annuités de remboursements jusqu'en 2027 comme présenté dans le tableau ci-dessous, et nous aideront à compenser la baisse des dotations de l'État.

AVANT NEGOCIATIONS		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Intérêts avant négociation		125	114	102	89	76	62	48	34	21	10	8	5	3
Remboursement d'emprunts en capital avant renégociation		288	298	310	321	324	337	343	286	247	66	67	67	51
<b>Annuité totale avant renégociation</b>		<b>413</b>	<b>412</b>	<b>411</b>	<b>410</b>	<b>400</b>	<b>399</b>	<b>391</b>	<b>319</b>	<b>268</b>	<b>77</b>	<b>75</b>	<b>72</b>	<b>55</b>
Variation			-0,2%	-0,2%	-0,2%	-2,5%	-0,2%	-2,2%	-18,2%	-16,1%	-71,4%	-2,6%	-2,8%	-24,7%
APRES NEGOCIATIONS		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Intérêts après renégociation		120	111	98	87	75	63	50	37	25	16	14	13	11
Remboursement d'emprunts en capital après renégociation		288	273	271	282	284	296	309	274	236	54	55	55	55
<b>Annuité totale après renégociation</b>		<b>408</b>	<b>384</b>	<b>369</b>	<b>369</b>	<b>359</b>	<b>359</b>	<b>358</b>	<b>311</b>	<b>260</b>	<b>70</b>	<b>69</b>	<b>68</b>	<b>67</b>
Variation			-5,8%	-4,0%	0,0%	-2,7%	-0,1%	-0,1%	-13,3%	-16,2%	-73,2%	-1,5%	-1,4%	-1,5%
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Ecart sur intérêts		-2	-4	-2	-1	0	2	3	4	5	6	8	8	
Ecart sur remboursement en capital		-25	-39	-39	-40	-41	-34	-12	-12	-12	-12	-12	4	
<b>Ecart sur annuité</b>		<b>-28</b>	<b>-42</b>	<b>-41</b>	<b>-41</b>	<b>-40</b>	<b>-32</b>	<b>-9</b>	<b>-8</b>	<b>-7</b>	<b>-6</b>	<b>-5</b>	<b>12</b>	
<b>Ecart sur annuité cumulé</b>		<b>-28</b>	<b>-70</b>	<b>-111</b>	<b>-152</b>	<b>-193</b>	<b>-225</b>	<b>-234</b>	<b>-242</b>	<b>-248</b>	<b>-254</b>	<b>-259</b>	<b>-246</b>	

en milliers d'euros

### L'évolution de l'annuité du budget ville

La baisse de l'annuité de la dette se poursuit en 2016, mais ce n'est qu'en 2024 qu'elle diminuera très fortement.



### Les ratios d'endettement du budget principal

Pour apprécier l'endettement de la collectivité, on peut prendre en compte le ratio "**capacité de désendettement**" (= en cours de la dette / épargne brute). Ce ratio est exprimé en nombre d'années. Il indique le degré de solvabilité de la collectivité c'est-à-dire le nombre d'années nécessaire pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacre tous ses excédents de fonctionnement.

Ratios d'endettement	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	2015	2016
Capacité de désendettement=Encours de la dette / épargne	17,3	60,1	14,9	12,8	4,1	8,5	15,9	13,8	22,1
Annuité de la dette / épargne de gestion	92%	183%	117%	106%	43%	85%	121%	93%	86%

Il est d'usage de considérer que ce ratio doit être inférieur à 12 années.

La capacité de désendettement de la commune remonte en 2016, passant de 13,8 années en 2015 à 22,1 années en 2016, en raison de la baisse de l'épargne brute.

Un autre ratio intéressant est "annuité de la dette sur épargne de gestion". Il exprime la part des excédents de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles) utilisée par les remboursements d'emprunts. Il est d'usage de considérer qu'il est préférable que ce ratio soit inférieur à 80 %.

Ce ratio s'améliore en 2016 puisqu'il passe de 93 % à 86 %.

Un 3<sup>ème</sup> ratio, appelé "**ratio d'équilibre**", est utile. Il s'agit du rapport entre :

- ✓ les dépenses de fonctionnement auxquelles on ajoute l'amortissement de la dette
- ✓ et les recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio doit de préférence être inférieur à 1. Au-delà, cela signifie que les recettes réelles de fonctionnement ne sont pas suffisantes pour payer les dépenses de fonctionnement et les remboursements d'emprunts.

Ce ratio reste légèrement au-dessus (1,05).

dép de fonct+amortiss dette)/recettes réelles de fonciont.	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	2013	CA 14	2015	2016
	1,04	1,07	1,03	1,02	0,91	1,00	1,05	1,03	1,05

## 4. Les perspectives du budget 2017

### 4.1. Les conséquences du transfert de la compétence restauration scolaire.

Comme l'année dernière, notre budget 2017 va être impacté, en dépenses comme en recettes, par le schéma de mutualisation adopté fin 2015 par la communauté de communes et l'ensemble des communes qui la composent.

En effet, le transfert de la restauration scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 va générer un transfert de charges vers l'intercommunalité, ainsi qu'une nouvelle baisse de l'allocation de compensation pourtant déjà négative.

Le montant exact des incidences est en cours de validation par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Les montants devraient toutefois être assez proches de ce qui suit :

	Dépenses		Recettes	Solde (recettes - dépenses)	
	Variation de la masse salariale	Variation des autres charges	Variation des recettes		
Salaire des 2 agents transférés	- 54 776 €	- €	- €	54 776 €	100 % du salaire de 2 agents
Cotisation assurance		- 2 652 €		2 652 €	des 2 agents transférés
Vêtement de travail		- 140 €		140 €	des 2 agents transférés
Remboursement mise à disposition d'agents à la CCBP			142 730 €	142 730 €	remboursement à la commune
Mise à disposition d'agents à la commune pour les centres de loisirs		12 434 €		- 12 434 €	remboursement à la CCBP
Achat de repas cantine scolaire		- 86 662 €		86 662 €	
Transports méridiens			6 930 €	6 930 €	remboursement à la commune (uniquement cantine) pour moitié
Vente de repas			- 120 089 €	- 120 089 €	
Prestation CAF			- 16 546 €	- 16 546 €	la CCBP la percevra dès 2017
Repas des agents transférés		- 1 080 €		1 080 €	2 agents ne mangeront plus
Maintenance logiciel		- 3 129 €		3 129 €	
Impayés		- 948 €		948 €	désormais supportés par la CCBP
<b>Total</b>	<b>- 54 776 €</b>	<b>- 82 177 €</b>	<b>13 025 €</b>	<b>149 978 €</b>	

Ainsi, le transfert de la compétence restauration va entraîner :

- une baisse de la masse salariale de la commune de 54.776 € ;
- une baisse des autres charges de 82.177 € ;
- une hausse des recettes de 13.025 €.

Au final, l'allocation de compensation devrait baisser d'environ 150.000 € pour atteindre la somme de -179.000 €. Cette somme constitue désormais une dépense de fonctionnement.

### 4.2. Le pacte fiscal avec la CCBP

Le pacte financier et fiscal adopté en 2016 a pour conséquence, pour 2017 :

1. L'attribution d'un fonds de concours d'un montant égal au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour les communes dites pauvres (100 %), soit environ 54.000 euros en 2017 pour Liverdun.
2. Le partage de la taxe d'aménagement à hauteur de 50 % pour les communes et de 50 % pour l'intercommunalité. En 2016, la commune a perçu 100 % de la taxe d'aménagement

soit 37.000 €. Elle devra donc en reverser la moitié en 2017. À partir de 2017, ce sera le contraire : la CCBP reversera la moitié de la TA à la commune.

### 4.3. Le contexte de réduction des ressources

Les dotations de l'État ne sont pas encore notifiées pour 2017 au moment de la rédaction du présent DOB.

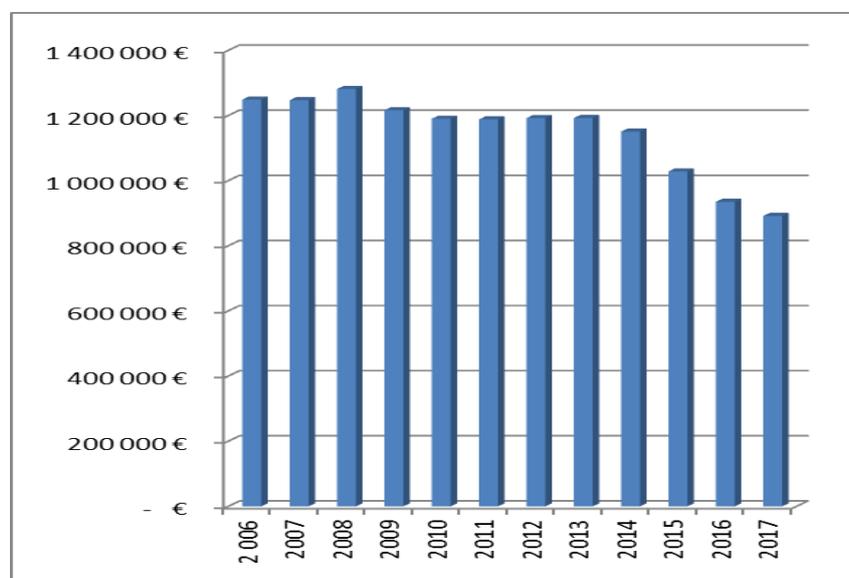
Malgré la réduction de la baisse par rapport à ce qui était prévu initialement, les prévisions restent très sombres : nous allons connaître une baisse de la dotation globale de fonctionnement d'environ 43.000 euros.

Nous parions avec un optimisme raisonnable sur une stabilité des autres dotations.

Le tableau ci-après (et le graphique correspondant) montre bien à quel point la commune est pénalisée par l'évolution des dotations de l'État, l'écart entre les dotations perçues en 2008 (1.281.000 €) et qui seront perçues en 2017 (891.000 €) atteignant 390.000 euros (soit presque un tiers de dotations en moins).

Si on cumule ces baisses, nous avons perdu 1.548.521 € depuis 2008. Si on prend comme référence les dotations versées en 2013, nous avons déjà perdu, entre 2014 et 2017, 763.816 €.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation Forfaitaire	1 067 293 €	1 021 500 €	1 009 000 €	998 598 €	1 004 700 €	1 005 839 €	961 517 €	856 876 €	757 973 €	714 473 €
Evolution en %	1,11%	-4,29%	-1,22%	-1,03%	0,61%	0,11%	-4,41%	-10,88%	-11,54%	-5,74%
Dotation Solidarité Rurale	68 665 €	68 500 €	65 000 €	65 887 €	68 570 €	71 212 €	73 099 €	75 979 €	79 777 €	79 777 €
Evolution en %	8,63%	-0,24%	-5,11%	1,36%	4,07%	3,85%	2,65%	3,94%	5,00%	0,00%
Fonds National de Péréquation	145 600 €	126 500 €	116 000 €	123 802 €	118 840 €	115 433 €	116 148 €	95 549 €	97 476 €	97 476 €
Evolution en %	13,39%	-13,12%	-8,30%	6,73%	-4,01%	-2,87%	0,62%	-17,74%	2,02%	0,00%
<b>Total des dotations</b>	<b>1 281 558 €</b>	<b>1 216 500 €</b>	<b>1 190 000 €</b>	<b>1 188 287 €</b>	<b>1 192 110 €</b>	<b>1 192 484 €</b>	<b>1 150 764 €</b>	<b>1 028 404 €</b>	<b>935 226 €</b>	<b>891 726 €</b>
Evolution en %	2,75%	-5,08%	-2,18%	-0,14%	0,32%	0,03%	-3,50%	-10,63%	-9,06%	-4,65%
Evolution N / N-1	34 351 €	- 65 058 €	- 26 500 €	- 1 713 €	3 823 €	374 €	- 41 720 €	- 122 360 €	- 93 178 €	- 43 500 €
Evolution N / 2008	0 €	- 65 058 €	- 91 558 €	- 93 271 €	- 89 448 €	- 89 074 €	- 130 794 €	- 253 154 €	- 346 332 €	- 389 832 €
Perte cumulée depuis 2008	-	- 65 058 €	- 156 616 €	- 249 887 €	- 339 335 €	- 428 409 €	- 559 203 €	- 812 357 €	- 1 158 689 €	- 1 548 521 €
							Evolution N / 2013	- 41 720 €	- 164 080 €	- 257 258 €
							Perte cumulée depuis 2013	- 41 720 €	- 205 800 €	- 463 058 €



Total des dotations de l'État

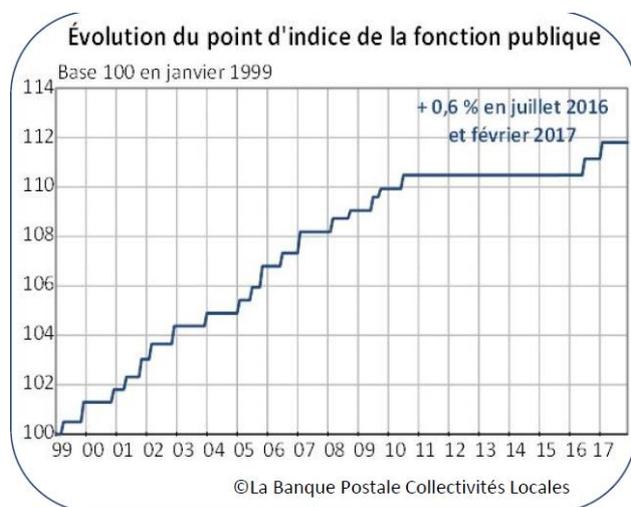
En 2017, il faudrait que la commune augmente les impôts dits "ménages" d'environ 1,8 % pour compenser la baisse de la dotation forfaitaire (1 % représente un peu moins de 25.000 euros de produits supplémentaires).

## 4.3. Les dépenses de fonctionnement

### Les charges à caractère général

La diminution des dotations de l'État nous impose d'être vigilants sur les dépenses de fonctionnement et de ne pas les augmenter. Nous allons proposer un budget correspondant au compte administratif 2016, sans appliquer de coefficient d'augmentation systématique. Seules les nouvelles dépenses justifiées pourront donner lieu à une augmentation des crédits ouverts par rapport aux réalisations 2016.

### Les frais de personnel



Les charges de personnel (la moitié du total) seront contenues avec rigueur, d'autant que l'incidence du GVT (glissement vieillesse technicité) tire chaque année ces dépenses vers le haut. C'est d'autant plus vrai cette année que le point d'indice a été dégelé.

Pour 2017, les transferts d'agents à la CCBP (-54.776 €), les évolutions d'indices et d'échelons dues à l'ancienneté, l'application de la modernisation du régime indemnitaire votée en décembre 2016 (+9.000 €), les reclassements, les avancements de grade de certains agents, mais aussi les départs en retraite et les remplacements d'agents absents, influenceront sur les frais de personnel.

Ainsi, les frais de personnel devraient rester à peu près identiques à ceux de 2016. Un montant plus précis sera communiqué au moment du vote du budget.

Pour mémoire, on peut rappeler que les frais de personnel, une fois déduits les salaires affectés à l'eau et à l'assainissement, oscillent, depuis 2008, entre 49,7 et 55,9 % des dépenses globales de fonctionnement (auxquelles on a déduit lesdits salaires affectés à l'eau et à l'assainissement), pour atteindre 52,6 % en 2016, taux considéré comme acceptable.

Analyse de la masse salariale	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16
Frais de personnel du budget communal	2245	2618	2634	2636	2689	2811	2939	2860	2603
refacturation aux budgets annexes (eau et assainissement)	0	307	271	260	249	271	297	299	302
Frais de personnel hors eau et assainissement	2245	2311	2363	2376	2440	2540	2642	2561	2302
Charges totales hors frais de personnel eau et assainissement	4151	4542	4383	4359	4651	4669	4726	5152	4375
Frais de personnel/charges totales (hors eau et asst.)	54,1%	50,9%	53,9%	54,5%	52,5%	54,4%	55,9%	49,7%	52,6%
Remboursements perçus (emplois aidés et assurance)	38	86	185	146	112	141	86	145	108
Frais de personnel (hors eau et asst.) net de remboursement	2208	2225	2178	2230	2328	2399	2556	2416	2193
Frais de personnel/charges totales (hors eau et asst.) net de remboursement	53,2%	49,0%	49,7%	51,2%	50,1%	51,4%	54,1%	46,9%	50,1%

Une fois les remboursements relatifs aux emplois aidés et aux assurances (en cas de maladie, de maternité, d'accident), ce taux oscille entre 46,9 et 54,1 %, pour atteindre 50,1 % en 2016.

### Les autres charges de fonctionnement

La dotation au CCAS était de 205.000 € en 2016. En raison du départ d'un agent mi-2016, un excédent de fonctionnement inhabituel d'environ 14.000 € a été dégagé. Conjugué à la différence de salaire entre l'agent qui est parti et celui qui est revenu après une période de disponibilité, la dotation au CCAS nécessaire serait de l'ordre de 174.000 € tout en conservant le même niveau de service à la population.

Cette dotation devra néanmoins être augmentée en 2018 car il n'y aura pas ou peu d'excédent de fonctionnement fin 2017 puisque le montant prévu en masse salariale sera réalisé. À niveau de service égal, la subvention à verser en 2018 (et les années suivantes) serait de l'ordre de 190.000 €.

L'enveloppe des subventions au secteur associatif sera du même ordre qu'en 2016, soit environ 120.000 €. Ce montant sera précisé au moment de la présentation du budget en fonction de l'instruction des demandes qui aura été effectuée d'ici là. Elle intègre, comme l'année dernière, les mises à disposition d'agents à l'OMA (10.248 €) et au FTM (5.204 €).

Le maintien d'une enveloppe conséquente à destination du CCAS (même si elle baisse en raison du départ d'un agent) et des associations, dans un contexte de raréfaction des ressources financières, confirme l'attachement que notre municipalité porte aux actions sociales, sportives, culturelles et récréatives.

## 4.4. Les recettes de fonctionnement

### La revalorisation des valeurs locatives

Pour 2017, les députés ont voté une revalorisation des valeurs locatives de 0,4 %. Cette revalorisation est probablement légèrement inférieure à l'inflation que nous devrions constater en 2017, qui plus est si on ajoute l'augmentation de la masse salariale. Ces 0,4 % représentent un produit fiscal supplémentaire, à base physique inchangée, d'environ 9.000 €.

### Des bases fiscales erronées

Nous avons eu la mauvaise surprise, comme probablement tous les élus locaux du territoire, de découvrir, en recevant les rôles complémentaires des services fiscaux, que les bases fiscales sont amputées par rapport aux notifications provisoires transmises au mois de mars 2016 et ayant servi à construire notre budget 2016. Ainsi, celui-ci a été établi avec sincérité mais sur la base de données surestimées.

Cette situation est la conséquence d'un nouveau dispositif d'exonération d'impôts locaux pour les ménages modestes, dispositif dit "demi-part des veuves".

En conséquence, notre compte administratif 2016 est dégradé du fait d'un manque à gagner imprévu car imprévisible égal à environ 50.000 € (2.336.932 € collectés au lieu de 2.387.000 € prévus).

Heureusement, les services fiscaux nous indiquent que les bases fiscales manquantes seront progressivement rétablies, sur une durée de 4 ans. Le produit des trois taxes sur les ménages (TH, TFPB et TFPNB) est donc évalué pour 2017 à 2.368.000 €. Il était de 2.336.932 € en 2016.

### Les taux d'imposition

Nous vous proposerons, lors du vote du budget, de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales.

### Les compensations de l'État

Tout comme pour les impôts perçus, nous avons constaté que la somme versée par l'État au titre de la compensation des exonérations de la taxe d'habitation était inférieure de 25.000 € à celle versée en 2015 ayant servi de base au BP 2016.

Les services fiscaux nous précisent que nous devrions percevoir des compensations plus importantes en 2017, de l'ordre de 99.000 € (contre 63.449 € en 2016). Cette augmentation viendra compenser en partie la baisse de TH subie en 2016.

### Le manque à gagner global

Au final, il manque 70.000 € d'impôts, dotations et autres participations (chapitres 73 et 74) par rapport au budget. La commune devait percevoir 2.594.000 € d'impôts et taxes (chapitre 73) et 1.267.306 € de dotations et compensations (chapitre 74), soit un total de 3.861.306 €.

Au final, nous avons perçu 2.577.041 € d'impôts et taxes (la baisse des impôts locaux étant en partie compensée par 29.000 € supplémentaires de taxes additionnelle aux droits de mutation) et 1.213.486 € de dotations et compensations, soit un total de 3.790.527 €.

Le "manque à gagner" est donc de 70.779 €, dont 16.000 € de subventions de fonctionnement de la Caf qui seront régularisées en 2017 et 4.000 € de subvention du FNP (fonds national de prévention) au titre de l'élaboration du document unique).

## 4.5. Les recettes d'investissement

### Les restes à réaliser (RAR) recettes

Il s'agit d'abord des subventions inscrites au BP 2016 et obtenues, mais qui n'ont pas été intégralement versées :

- Les subventions relatives à l'Ad'AP 2016 (dont les travaux n'ont pas été terminés avant la fin de l'année) pour un montant total restant à percevoir de 6.615 € correspondant à :
  - 4.410 € de DETR ;
  - 2.205 € de réserve parlementaire ;
- Une subvention au titre de la DETR relative à la sécurité incendie de 4.100 €.
- Une subvention au titre de la DETR relative aux sanitaires de l'école maternelle Champagne de 9.900 €.
- Une subvention de l'agence de l'eau au titre du programme "zéro phyto" de 5.051 €.

Le total des RAR du chapitre 13 (subventions d'investissement) se monte donc à 25.666 €.

Il s'agit également des cessions de biens immobiliers suivantes pour 405.000 € :

- Vente de terrains sur la Plaine Champagne à mmH pour 200.000 € dont l'acte de vente a été signé en décembre 2016.
- Vente de terrain rue Chopin à mmH pour 205.000 € ayant fait l'objet d'un courrier d'engagement de mmH.

Au final, les RAR recettes se montent à 430.666 €.

### Les subventions d'investissement

Nous allons mobiliser au maximum les différents partenaires pouvant nous attribuer des subventions d'investissement :

- L'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les travaux d'accessibilité aux handicapés de la salle D. Bianchi (2.497 €), l'espace jeunesse (68.619 €), les travaux dans les écoles (24.388 € pour les sanitaires de l'école élémentaire Provence et le sol de l'école élémentaire du Rond-Chêne, ainsi que 26.253 € pour la rénovation du sol de la salle Souchet).
- L'État au titre du fonds de soutien pour les travaux d'accessibilité aux handicapés (travaux 2016 : 4.684 €) et 2017 (1.660 €), et pour la rénovation du sol de la salle Souchet (8.751 €).
- L'État au titre de la réserve parlementaire (rénovation de l'orgue de l'église Saint-Pierre : 3.000 €, espace jeunesse : 2.500 €, Ad'AP : 2.500 €).
- L'État au titre du fonds Barnier pour le traitement des risques mouvements de terrains (3.000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et 43.000 € pour les travaux).
- Le département (45.746 € au titre du soutien à l'investissement local), la région (24.053 € au titre du soutien aux territoires lorrains) et la CAF (42.000 €) pour l'espace jeunesse.
- Le département au titre du soutien aux communes fragiles pour les travaux dans les écoles (24.388 € pour les sanitaires de l'école élémentaire Provence et le sol de l'école élémentaire du Rond-Chêne) ainsi que pour la rénovation du sol de la salle Souchet (35.004 €). L'enveloppe triennale du département de 60.000 € sera ainsi consommée.

Toutefois, ne pourront être inscrites au BP 2017 que les subventions ayant fait l'objet d'une décision d'attribution, conformément aux règles de la comptabilité publique. Pour l'heure, il s'agit uniquement :

- d'une subvention de la région au titre du soutien aux territoires lorrains pour 24.053 € attribuée pour le financement de l'espace jeunesse ;
- d'une subvention de l'État au titre du fonds de soutien pour les travaux d'accessibilité aux handicapés (travaux 2016 : 4.684 €) ;
- d'une subvention de la DRAC pour la rénovation de l'orgue de 9.272 €.

Les autres subventions accordées feront l'objet d'une délibération modificative en cours d'année.

On pourra également inscrire sans risque la subvention du syndicat départemental d'électricité au titre de la redevance R2 pour un montant de 6.000 € correspondant aux travaux de l'année 2015.

### Les cessions d'actifs

La passation d'un bail emphytéotique administratif pour la gendarmerie va nous permettre de dégager une soulte de 780.000 euros et nous évitera de réaliser de gros travaux pour lesquels la commune n'aurait pas forcément les moyens financiers. La soulte sera versée au moment du transfert de gestion prévu le 1<sup>er</sup> mai 2017, au terme des délais de recours des tiers (4 mois) et de la préfecture au titre de son contrôle de légalité (2 mois).

Cette recette sera inscrite au budget 2017. En contrepartie, seul un tiers des loyers seront inscrits en recettes de fonctionnement (janvier à avril inclus).

D'autres cessions sont en cours mais pas suffisamment avancées pour donner lieu à l'inscription des plus-values correspondantes au budget 2017.

- La vente de l'ancienne mairie pour 200.000 euros pour laquelle un compromis a été signé en décembre 2016. Toutefois, ce compromis comprend des clauses résolutoires (obtention d'un permis de construire), empêchant l'inscription de la recette au budget 2017 pour le moment.
- La vente de la MJC, pour laquelle le premier compromis de vente a été dénoncé en décembre 2016. Des discussions sont en cours. Cette vente devrait rapporter environ 200.000 euros.
- Les terrains des anciennes tours de la SLH (espace central au Rond-Chêne) font également l'objet de discussions. Nous en espérons 180.000 €.

### Les emprunts à venir

Nous ne souscrivons aucun emprunt en 2017 sauf, éventuellement, le prêt à taux zéro de la Caf (qui pourrait être souscrit en 2018, selon l'avancement du chantier).

### Le FCTVA

Le taux du FCTVA reste identique à celui de 2016, à savoir 16,404 %. La commune devrait encaisser environ 25.000 € de FCTVA en 2017.

## 4.6. Les dépenses d'investissement

Un certain nombre d'investissements pourront être réalisés grâce aux efforts de gestion et à la perception du canon emphytéotique lié au bail emphytéotique de la gendarmerie.

### Les restes à réaliser (RAR) dépenses

Seront en premier lieu inscrits au BP 2017 les restes à réaliser, c'est-à-dire les investissements engagés juridiquement (=commandés) et non payés fin 2016, à savoir :

- Des primes aux ravalements de façades (3.900 € TTC).
- Des panneaux informatifs dans le cimetière (900 € TTC).
- Des supports de poubelles (1.000 € TTC).
- Du matériel informatique (1.500 € TTC).
- Des travaux sur les installations thermiques du château Corbin (3.300 € TTC).

- La mise en accessibilité de l'Ad'AP 2016 (21.000 € TTC).
- La réfection des sanitaires de l'école maternelle Champagne (36.826 € TTC).
- L'étude de démolition / réfection de Lerebourg (15.000 € TTC).

Au total, les restes à réaliser en dépenses d'investissement se montent à 86.000 € TTC.

### Les investissements 2017

En plus des restes à réaliser ci-dessus, nous prévoyons essentiellement :

- L'achat de foncier à hauteur de 69.000 € sur un emplacement réservé au PLU pour permettre l'aménagement d'un parking par la communauté de communes.
- Des travaux de réseaux électriques pour le lotissement de la plaine Champagne (11.000 € TTC).
- Des travaux de mise en accessibilité de la salle Bianchi (10.000 € TTC) ;
- La réfection des sanitaires de l'école élémentaire Provence (60.000 € TTC) et le sol des couloirs de l'école élémentaire du Rond-Chêne (13.300 € TTC).
- Les travaux de rénovations du sol de la salle Souchet (105.000 € TTC).
- La 1<sup>ère</sup> phase des travaux de construction de l'espace jeunesse. Une autorisation de programme devra être votée afin de permettre de ne pas ouvrir l'ensemble des crédits relatifs à cet investissement en 2017 et d'autoriser un étalement budgétaire sur 2 ans (total sur 2 ans = 273.000 € TTC).
- Une étude (7.200 €) et des travaux relatifs au PPR mouvement de terrains (130.000 € TTC), déjà prévus au budget 2016, mais qui n'ont pu être entrepris en raison d'un refus de subvention au titre du fonds Barnier.
- Des travaux de préservation et de fiabilisation de l'orgue classé (22.000 € TTC).
- Le remplacement des escaliers de la mairie (11.000 € TTC).
- Des travaux de mise en conformité électrique des différents bâtiments communaux (25.000 € TTC).

# 5. Les perspectives au-delà de 2017

## 5.1. La réalisation d'une analyse financière prospective

### La nécessaire prudence dans l'interprétation des résultats

Afin de permettre au conseil municipal d'appréhender la situation à plus long terme, une analyse prospective financière sur 10 ans vous est présentée, avec toutes les précautions que nécessite cet exercice délicat sur une si longue période.

En effet, une analyse prospective n'est pas une prédiction. C'est pourquoi il est nécessaire de l'actualiser chaque année. Même effectuée avec la plus grande rigueur, des imprévus sont inévitables. Si une ou plusieurs hypothèses s'avéraient fausses, les résultats pourraient être remis en cause. Or, les incertitudes sont, dans le contexte actuel, nombreuses. En voici quelques exemples :

- nouvelle baisse des dotations de l'État après 2017 ;
- suppression des emplois aidés à compter de 2018 ;
- moins de subventions accordées que ce que nous espérons ;
- vente d'immeubles ou de terrains qui n'aboutissent pas ;
- travaux plus chers que prévus (sur le PPR-MT par exemple) ;
- nouvelles obligations réglementaires ou législatives entraînant de nouvelles dépenses ;
- départ à la retraite non remplacé intervenant plus tard que prévu ;
- transfert de l'eau et de l'assainissement à la CCBP avant la date limite fixée par la loi à 2020.

Malgré ces incertitudes, l'exercice reste indispensable pour la conduite de l'action à court terme et la définition des orientations du prochain budget et des suivants.

### Les hypothèses de la prospective

Les hypothèses ayant servi à réaliser cette analyse sont les suivantes :

#### En section de fonctionnement :

1. Baisse des charges à caractère général (eau, chauffage, fournitures...) grâce au BEA de la gendarmerie passé avec la SNI effectif à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 (- 14.900 € en année pleine, soit environ 10.000 € d'économie en 2017), mais ajout du reversement de la taxe foncière à la SNI (5.000 € en année pleine soit 3.500 € en 2017)
2. Hors charges transférées à la CCBP ou à la SNI, charges à caractère général stables (aucune augmentation en 2017, puis 0,2 % par an ensuite).
3. Charges de personnel réduites au maximum en tenant compte :
  - a. Des transferts de compétences donc des agents correspondants.
  - b. De départs en retraite non remplacés quand c'est possible (dates de départ non certaines) :
    - Un agent de médiathèque en 2019
    - Un agent de médiathèque et un agent des ateliers municipaux en 2021.
    - Un agent du service jeunesse en 2023 (remplacée pour moitié).
  - c. Du recrutement en contrat aidé pour 24 h d'un agent affecté aux espaces verts depuis mai 2016.
  - d. Du recrutement en novembre 2016 d'un agent à temps plein pour remplacer, au service assainissement, un agent en arrêt de longue durée.

- e. Du recrutement en cours d'un contrat aidé pour 24 h affecté aux ateliers municipaux (février 2017).
- f. D'un GVT de seulement 1 % par an, ce qui sera difficile à tenir.

	réel 2016	estimations des variations										
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
transferts de compétence	-	54 776 €			- 245 595 €							
recrutements		45 208 €	1 250 €									
départs à la retraite ou autres non remplacés	-	36 500 €		- 26 213 €		- 34 000 €		- 14 718 €				
heures complémentaires TAP, mercredi, etc.												
variation de l'assurance statutaire	-	2 600 €	1 475 €	- 12 €	- 12 039 €	- 563 €	1 297 €	501 €	1 314 €	1 328 €	1 343 €	1 359 €
RI supplémentaire		9 600 €	4 800 €	2 400 €								
Primes pour élections		5 000 €	- 5 000 €	2 500 €	- €	2 500 €	2 500 €	- 5 000 €	2 500 €	- €	2 500 €	2 500 €
GVT (valeur du point, hausse du SMIC, avancements, hausse des charges, mesures catégorielles...)		25 624 €	25 912 €	25 997 €	23 825 €	23 628 €	23 884 €	23 938 €	24 208 €	24 463 €	24 746 €	25 032 €
Variations totales	- €	8 444 €	28 437 €	4 672 €	- 233 809 €	- 8 435 €	27 680 €	4 721 €	28 022 €	25 791 €	28 589 €	28 890 €
<b>MASSE SALARIALE TOTALE</b>	<b>2 603 435 €</b>	<b>2 594 991 €</b>	<b>2 623 428 €</b>	<b>2 628 101 €</b>	<b>2 394 292 €</b>	<b>2 385 857 €</b>	<b>2 413 537 €</b>	<b>2 418 258 €</b>	<b>2 446 280 €</b>	<b>2 472 070 €</b>	<b>2 500 659 €</b>	<b>2 529 550 €</b>

4. Autres charges de gestion (subventions aux associations et au CCAS...) stabilisées (+0,2 % par an).
5. Aucun nouvel emprunt jusqu'en 2023 hormis le bénéfice d'un prêt à taux zéro de 42.000 € en 2018 pour l'espace jeunesse, sur 20 ans.
6. Augmentation des produits des services (tout ce que la commune facture) de 1 % par an (ce qui nécessite d'augmenter les tarifs tous les ans).
7. Transfert de l'eau et de l'assainissement à la CCBP en 2020. Le transfert de ces budgets annexes à la communauté de communes au plus tard en 2020, prévu par la loi NOTRe du 7 août 2015, n'est pas sans conséquences. Certes, le personnel qui exerce son activité à titre essentiel pour l'eau ou l'assainissement sera transféré à la CCBP, et dans ce cas cela sera neutre pour le budget communal.

Mais il ne faut pas oublier que plusieurs agents de la commune travaillent pour partie pour l'eau et l'assainissement (le DGS pour les emprunts, la prospective, les questions juridiques, les subventions, le DST pour les aspects techniques et le suivi des gros dossiers, la DRH pour la paye, les budgets et les questions de ressources humaines, l'assistante RH pour les formations, le responsable du centre technique municipal pour le management des agents, etc.). À ce titre, les budgets eau et assainissement reversent logiquement une partie de ces salaires au budget communal (voir annexe 2).

Or, ces agents ne seront pas transférés et n'auront plus de missions relatives à l'eau ou l'assainissement puisqu'elles seront assurées directement par la CCBP. Les budgets annexes ne reverseront donc plus les parts de salaire correspondantes. Ainsi, le transfert pénaliserait le budget communal, dès 2020, de 100.000 euros par an, c'est-à-dire la différence entre le salaire des agents transférés (245.000 € environ) et la totalité des salaires (343.000 €) reversés au budget communal par les budgets annexes, sauf s'il est possible de mutualiser certains de ces agents avec la CCBP. Cette piste sera bien sûr explorée.

8. Pérennisation du fonds d'amorçage des rythmes scolaires (environ 25.000 € / an) et de l'aide de la CAF (environ 25.000 € par an).
9. Impôts et taxes :
  - a. Prise en compte de la baisse des bases notifiées en fin d'année 2016, avec un rattrapage en 4 ans, soit 12.500 € par an de 2017 à 2020.
  - b. Pas de hausse des taux.
  - c. Hausse des bases de seulement 0,4 % par an (au lieu de 1 % dans l'analyse de l'année dernière), comme ce qui est prévu en 2017 par la loi de finances.
  - d. Prise en compte des constructions de logements à venir (Champagne, Beau-Site...).
  - e. Pas de prise en compte de la hausse de la taxe additionnelle aux droits de mutation, supérieure en 2016 de 30.000 € par rapport aux estimations, cette hausse pouvant être conjoncturelle.
  - f. Mise en place en 2017 de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), qui pourrait rapporter environ 7.000 € par an à partir de 2018. L'objectif de cette taxe est d'inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché de la location et par conséquent d'accueillir de nouveaux habitants.

#### Estimation des recettes fiscales à taux constants, en K€

	CA 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Contribution directe et THLV	2 337	2 368	2 416	2 456	2 484	2 497	2 521	2 535	2 548	2 562	2 576	2 590
Attribution de compensation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dot. de solidarité communautaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FNGIR	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Droits de place	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taxe sur les pylones électri.	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Taxe sur l'électricité	95	95	95	95	95	95	95	95	95	95	95	95
Taxe sur l'énergie hydraulique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Impôts sur les spectacles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taxe add. droits de mutation	135	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110
Autres taxes diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total chapitre 73</b>	<b>2 577</b>	<b>2 580</b>	<b>2 628</b>	<b>2 668</b>	<b>2 695</b>	<b>2 709</b>	<b>2 733</b>	<b>2 747</b>	<b>2 760</b>	<b>2 774</b>	<b>2 788</b>	<b>2 802</b>
<i>Variation annuelle</i>		<b>3</b>	<b>48</b>	<b>41</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

#### 10. Dotations et participation :

- DGF stabilisée à compter de 2018, après une baisse de 43.000 € en 2017.
- Prise en compte d'une augmentation de la compensation de l'État des exonérations de TH par rapport à ce qui a été perçu en 2016 (99.000 € prévus en 2017, puis 86.000 €, au lieu de 63.000 € versés en 2016 et 88.000 € versé en 2015). Il s'agit d'une hypothèse prudente car nous n'avons pas d'estimation au-delà de 2017.
- Attribution d'un fonds de concours annuel de 54.000 € par la CCBP (pacte fiscal) correspondant au FPIC versé par la commune.
- Plus de R2 (redevance versée par le syndicat départemental d'électricité pour tous travaux d'éclairage public) en 2018 car plus de travaux d'éclairage public dès 2016.

11. Hausse de 1 % par an des autres produits de gestion (loyers perçus), sauf perte des loyers de la gendarmerie en 2017 (- 70.000 € en année pleine soit - 46.000 € en 2017).

#### En section d'investissement :

- Réalisation de l'ensemble des travaux prévus dans l'Ad'AP, avec application des prix chiffrés par le bureau d'études minorés de 10 % au vu des coûts constatés pour les travaux 2017 largement inférieurs à l'estimation faite.
- Une année 2017 faisant l'objet d'investissements relativement importants permis par le canon emphytéotique ; très peu d'autres investissements à partir de 2018. Au total, entre 2017 et 2027, les travaux d'investissement sont prévus à hauteur de **4.077.000 €**.
- Des subventions d'investissement prévues à hauteur de **1.346.000 €** entre 2017 et 2027, soit un taux de subvention moyen d'environ **33 %**.
- Des ventes de biens immobiliers :
  - En 2017 : MJC (200.000 €), plaine Champagne (200.000 €), ancienne mairie (200.000 €), terrains rue Chopin (205.000 €).
  - En 2018, le logement racheté en 2017 (50.000 €) et les terrains des anciennes tours SLH dits "de l'espace central" (estimation à 180.000 €), avec néanmoins de grosses incertitudes.

## 5.2. Les enseignements de cette prospective

### Une section de fonctionnement légèrement excédentaire

Les efforts conséquents de maîtrise des dépenses et notamment les mesures prises en 2015 et 2016 génèrent sur la durée une section de fonctionnement légèrement excédentaire, mais à condition de respecter scrupuleusement les hypothèses d'évolution des dépenses proposées.

Toutefois, l'excédent n'atteint pas ce que nous espérons en raison de la baisse des bases d'impôts locaux (50.000 € de produit fiscal en moins alors que nous attendions une hausse d'au moins 30.000 €) et de la baisse de la compensation sur les exonérations de taxe d'habitation versée par l'État (25.000 € en moins perçus en 2016 par rapport à 2015).

### De faibles possibilités d'investissement

Il s'ensuit des capacités d'investissement très limitées, ce qui n'est pas une surprise au vu de la baisse des dotations plusieurs fois évoquée. De 2019 à 2021, l'essentiel de nos capacités

financières seront consacrées aux travaux de l'Ad'AP. 2022 et 2023 seront les années les plus difficiles en termes de capacité d'investissement.

### Des possibilités d'emprunter dès 2024

En revanche, la commune pourra à nouveau envisager d'emprunter en 2024 et 2025. Les hypothèses retenues dans la prospective permette un emprunt de 500.000 € en 2024 et du même montant en 2025.

Dans les tableaux qui suivent, les 2 emprunts sont contractés sur 20 ans au taux de 2,5 %.

Ces nouvelles ressources pourront être consacrées à de lourds travaux de rénovations et en particuliers des écoles, celles-ci n'ayant fait l'objet que d'un entretien minimum de 2018 à 2023.

Les tableaux ci-dessous détaillent les immobilisations corporelles et les travaux qu'il sera possible de financer de 2017 à 2027. Il s'agit d'estimation des comptes administratifs (et non de budgets prévisionnels).

Détail des projets d'immobilisations corporelles												
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Participation SPL			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers		10	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Mobilier		10	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Remplacement du parc informatique (2 PC par an)		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Remplacement du parc de véhicules (moyenne annuelle)			10	10	5	5	5	5	5	30	30	25
Equiperment des écoles			3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Serveur			4				4					4
Matériel		10	5	5	5	5	5	5	5	15	15	15
Diag amiante et DPE		2	2	2	2	2						
Terrains et immeubles		70										
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>103</b>	<b>34</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>58</b>	<b>62</b>	<b>53</b>
Détail des projets de travaux d'investissement (travaux en régie exclus)												
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Logements		5	40	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Complexe sportif / autres équipements sportifs		11	105									
Espace jeunesse Rond-Chêne (50 % en 2017, 50 % en 2018)		137	137									
Travaux de gros entretien du patrimoine		63	25	25	25	25	25	20	140	400	100	100
Travaux d'accessibilité PMR / ERP		46	156	147	224	254						
Mis en conformité électrique		25										
Travaux dans les écoles		146		20	20	20	20	20	500	400	100	40
Travaux toiture		15	15				25					
Travaux forestiers et PPRMT		3	130	3	3	3	3	2	3	3	3	3
Divers		3	100						100	100		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>453</b>	<b>707</b>	<b>199</b>	<b>277</b>	<b>306</b>	<b>78</b>	<b>47</b>	<b>748</b>	<b>908</b>	<b>208</b>	<b>148</b>
695												
Détail des subventions d'investissement												
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
dont subvention du conseil général + amendes de police		24	81	20	20	20	20	20	20	20	20	20
dont DETR et autres subventions d'Etat		52	186	43	63	70	11	10	190	200	50	30
dont subvention conseil régional			24									
dont subvention DRAC			9									
dont autres subventions (rés. Parl., CAF)		18	45	10	10	10	5	5	5	5	5	5
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>104</b>	<b>335</b>	<b>73</b>	<b>93</b>	<b>100</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>215</b>	<b>225</b>	<b>75</b>	<b>55</b>
Taux de subvention moyen		23%	47%	37%	34%	33%	46%	74%	29%	25%	36%	37%

Ces investissements seront possibles à condition de maîtriser les évolutions des dépenses de fonctionnement comme le montrent les tableaux page suivante :

Dépenses de fonctionnement													Hypothèses
	CA 16	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Charges à caractère g <sup>al</sup> (011)	1053	951	947	949	951	953	955	957	959	961	962	964	+0% en 2017 et +0,2% ensuite
Personnel (012)	2603	2595	2623	2628	2394	2386	2413	2418	2446	2472	2500	2530	GVT 1 %/an
Autres charges de g <sup>al</sup> (65)	586	568	585	587	588	589	590	591	592	594	595	596	+0,2 %/an.
Charges fi. sur emprunts en cours	106	98	87	75	63	50	37	25	16	14	13	11	
Nouvelles charges financières									13	24	23	22	Sur futurs emprunts
Dotations /amortissements	102	105	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	estimation dès 2017
Ch. excep.+VNC+diff/réalis+Att. de produits (FPIC, AC nég)	226	273	273	273	273	273	273	273	273	273	273	273	FPIC=54 K€
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>4677</b>	<b>4591</b>	<b>4626</b>	<b>4622</b>	<b>4379</b>	<b>4361</b>	<b>4378</b>	<b>4374</b>	<b>4409</b>	<b>4448</b>	<b>4477</b>	<b>4507</b>	
Variation	-14,20%	-1,83%	0,76%	-0,08%	-5,26%	-0,41%	0,39%	-0,08%	0,79%	0,90%	0,64%	0,68%	
Recettes de fonctionnement													Hypothèses
	CA 16	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Atténuat° de charges (013)	108	100	100	102	103	105	106	108	109	111	113	114	Rembt emplois aidés + assurance stat.
Produits des services (70)	623	693	700	707	360	363	367	371	374	378	382	386	+ 1% /an ; refac eau=190K€ ; refac asst=
Impôts et taxes (73)	2577	2580	2628	2668	2695	2709	2733	2747	2760	2774	2788	2802	Bases + 0,4 % ; Tx stables
Dotations et participations	1213	1200	1178	1178	1178	1178	1178	1178	1178	1178	1178	1178	+43K€ en 2017, stable ensuite
Autres produits de g <sup>al</sup> (75)	138	117	103	104	104	105	106	107	108	108	109	110	+ 1 % /an + BEA=26K€/an (2017 : 18)
Produits exceptionnels (77) et reprises sur provisions (78)	18	19	19	19	20	20	20	21	21	21	21	22	+1,5 %/an
Transf. ch. diff. réalisat° (776), trav en régie (722)=chap 04	21	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	Trav en régie=15K€
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>4700</b>	<b>4724</b>	<b>4743</b>	<b>4793</b>	<b>4476</b>	<b>4495</b>	<b>4526</b>	<b>4546</b>	<b>4566</b>	<b>4586</b>	<b>4607</b>	<b>4627</b>	
Variation	-15,41%	0,50%	0,41%	1,06%	-6,63%	0,44%	0,68%	0,44%	0,44%	0,44%	0,44%	0,45%	
Excédent de fonct hors résultats exceptionnels	231	388	372	425	351	388	401	425	410	390	382	372	
Excédent de fonctionnement de l'année	23	133	117	171	97	134	148	172	157	138	130	120	
Variation	-78%	468%	-12%	46%	-43%	39%	10%	16%	-8%	-12%	-6%	-8%	
Excédents antérieurs de fonct reportés	319	305	438	555	712	402	106	0	0	78	29	52	
Virement théorique en investissement	38	0	0	14	407	430	254	172	79	187	107	172	
<b>Solde (virement déduit)</b>	<b>305</b>	<b>438</b>	<b>555</b>	<b>712</b>	<b>402</b>	<b>106</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78</b>	<b>29</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	

Ainsi, en 2021 et 2023, il est nécessaire de virer en investissement la totalité des excédents de fonctionnement reportés des années passées pour arriver à l'équilibre de la section d'investissement ci-après présentée :

Dépenses d'investissement													Hypothèses
	CA 16	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Divers	23	48	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	subv° pers. privées et remb. TA 2016
Immo en cours (chap 040 et 041)	21	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	dont écriture travaux en régie
Remboursement d'emprunts en cours	273	271	282	284	296	309	274	236	54	55	55	55	
Rembt noux emprunts et remboursement du canon du BEA			28	28	28	28	28	28	66	102	101	100	BEA : 28 K€/an
Immobilisations incorporelles (sauf subv° pers. de dt privé)	7	25	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
immobilisations corporelles + participation SPL (c/26)	42	103	34	30	25	25	27	23	23	58	62	53	
Immo en cours (travaux) et opérations sous mandats (c/458)	103	453	707	199	277	306	78	47	748	908	208	148	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>469</b>	<b>916</b>	<b>1096</b>	<b>586</b>	<b>671</b>	<b>713</b>	<b>452</b>	<b>379</b>	<b>935</b>	<b>1167</b>	<b>471</b>	<b>401</b>	
Variation	-34%	95%	20%	-47%	14%	6%	-37%	-16%	147%	25%	-60%	-15%	
Recettes d'investissement													Hypothèses
	CA 16	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Dotations et fds divers (10) sauf 1068	82	43	113	141	57	69	74	37	31	146	178	64	
_dont FCTVA et remboursement TVA / erdf	45	25	95	123	39	51	56	19	13	128	160	46	
_dont Taxe locale d'équipement / Taxe d'aménagement	37	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	Rembt 1/2 de la TA dès 2017
Subv° d'investissement (13)	53	104	335	73	93	100	36	35	215	225	75	55	
Emprunts et autres dettes (canon BEA)	0	762	42	0	0	0	0	0	500	500	0	0	
Amortissements des immobilisations	102	105	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	estimation
Autres recettes (dont 040 et 041)	2	810	230	5	4	3	2	1					
<b>Total</b>	<b>239</b>	<b>1824</b>	<b>831</b>	<b>330</b>	<b>264</b>	<b>222</b>	<b>222</b>	<b>183</b>	<b>856</b>	<b>981</b>	<b>363</b>	<b>229</b>	
Variation	-67%	662%	-54%	-60%	-20%	7%	-21%	-18%	368%	15%	-63%	-37%	
Solde d'investissement de l'année (- si besoin ; + si excède	-230	908	-266	-257	-407	-431	-230	-196	-79	-186	-108	-172	
Virement de la section de fonctionnement	38	0	0	14	407	430	254	172	79	187	107	172	
Solde d'exécution d'investissement reporté (+ si excédent ; -	-207	-399	509	243	1	1	0	24	0	0	1	0	
<b>Excédent (+) ou déficit (-) d'investissement après virement</b>	<b>-399</b>	<b>509</b>	<b>243</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)</b>	<b>-94</b>	<b>947</b>	<b>798</b>	<b>713</b>	<b>403</b>	<b>107</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>78</b>	<b>30</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	

À partir de 2024, grâce aux emprunts qu'il sera possible de souscrire, on retrouvera une capacité de financement plus en adéquation avec les besoins de la commune, en particulier en termes de rénovation de son patrimoine bâti.

Par ailleurs, l'épargne nette redevient positive à compter de 2023. C'est l'amélioration de cet indicateur qui nous permettra d'emprunter :

Soldes intermédiaires de gestion	CA 16	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes courantes de fonctionnement	4682	4705	4724	4774	4456	4475	4506	4525	4545	4565	4585	4605
Charges de gestion courante	4243	4115	4156	4164	3933	3928	3958	3966	3997	4026	4057	4090
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>439</b>	<b>591</b>	<b>569</b>	<b>610</b>	<b>523</b>	<b>548</b>	<b>548</b>	<b>559</b>	<b>548</b>	<b>539</b>	<b>528</b>	<b>515</b>
Variation n/n-1	0%	34%	-4%	7%	-14%	5%	0%	2%	-2%	-2%	-2%	-2%
Charges financières	106	98	87	75	63	50	37	25	28	39	36	33
Variation n/n-1	-11%	-8%	-11%	-14%	-16%	-21%	-27%	-32%	14%	37%	-7%	-7%
Produits exceptionnels	18	19	19	19	20	20	20	21	21	21	21	22
Charges exceptionnelles	226	273	273	273	273	273	273	273	273	273	273	273
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-207</b>	<b>-255</b>	<b>-254</b>	<b>-254</b>	<b>-254</b>	<b>-254</b>	<b>-253</b>	<b>-253</b>	<b>-253</b>	<b>-252</b>	<b>-252</b>	<b>-252</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4700</b>	<b>4724</b>	<b>4743</b>	<b>4793</b>	<b>4476</b>	<b>4495</b>	<b>4526</b>	<b>4546</b>	<b>4566</b>	<b>4586</b>	<b>4607</b>	<b>4627</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4575</b>	<b>4486</b>	<b>4516</b>	<b>4512</b>	<b>4269</b>	<b>4251</b>	<b>4268</b>	<b>4264</b>	<b>4299</b>	<b>4338</b>	<b>4367</b>	<b>4397</b>
<b>EPARGNE BRUTE = CAF</b>	<b>125</b>	<b>238</b>	<b>227</b>	<b>281</b>	<b>207</b>	<b>244</b>	<b>258</b>	<b>282</b>	<b>267</b>	<b>248</b>	<b>240</b>	<b>230</b>
Variation n/n-1	-43%	90%	-4%	24%	-26%	18%	6%	9%	-5%	-7%	-3%	-4%
Emprunts remboursés (en capital)	273	271	310	312	324	337	302	264	120	157	156	155
<b>EPARGNE NETTE (disponible)</b>	<b>-148</b>	<b>-33</b>	<b>-83</b>	<b>-31</b>	<b>-117</b>	<b>-92</b>	<b>-44</b>	<b>18</b>	<b>147</b>	<b>91</b>	<b>84</b>	<b>75</b>

Enfin, notre capacité de désendettement sera de manière durable inférieure à 12 années :

Ratios d'endettement	CA 16	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Capacité de désendettement=Encours de la dette / épargne	22,1	10,5	13,1	9,7	11,6	8,5	6,8	5,1	4,4	6,3	7,9	7,6	doit être < 12 ans
Annuité de la dette / épargne de gestion	86%	62%	70%	63%	74%	71%	62%	52%	27%	36%	36%	37%	doit être < 80 %

# 6. Le budget de l'eau potable

## 6.1. Analyse financière du budget eau potable

L'analyse de la situation financière qui suit résulte du compte administratif prévisionnel connu au 4 janvier 2017. Les montants indiqués dans les tableaux suivants sont en milliers d'euros.

<b>Solde intermédiaire de gestion</b>	<b>2012</b>	<b>2 013</b>	<b>2 014</b>	<b>2 015</b>	<b>2 016</b>
Epargne de gestion	205	166	183	130	80
Epargne brute	187	133	141	98	30
Epargne nette	129	70	69	24	-47
Recettes réelles d'investissement	14	8	0	0	0
Capacité de financement des investissements	143	78	69	24	-47
Dépenses réelles d'investissement	127	75	63	36	74
Besoin de financement	-16	-4	-6	12	121
Nouveaux emprunts	0	300	0	0	0
Variation du fonds de roulement	16	304	6	-12	-121
Reprise des résultats antérieurs	215	229	533	539	526
<b>Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)</b>	<b>231</b>	<b>533</b>	<b>539</b>	<b>526</b>	<b>405</b>

### Les résultats 2016

Le résultat final de l'année (ou fonds de roulement final) est de +402.000 € pour les deux sections. Il tient compte des reports des années passées.

### L'épargne de gestion

L'épargne de gestion, qui correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante (c'est-à-dire les excédents de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles), atteint +80.000 € (contre +130.000 € en 2015).

Cette baisse de 50.000 € s'explique :

- par une prise en compte des salaires en 2016 de 170.000 € au lieu de 150.000 € en 2015 ;
- par une baisse de 20.000 € des produits de la vente d'eau malgré l'augmentation du prix unitaire, alors que l'on attendait une hausse d'environ 10.000 € ;
- par une hausse de 10.000 € des redevances versées à l'agence de l'eau (sur les consommations 2016).

### L'épargne nette

L'épargne nette est obtenue à partir de l'épargne de gestion, en prenant en compte les charges et les produits exceptionnels puis en retranchant les annuités d'emprunt. Elle est égale à -50.000 € (contre +24.000 € en 2015).

La différence s'explique d'une part par la baisse de l'épargne de gestion et par une hausse de 25.000 € des charges exceptionnelles (près de 13.000 € de dégrèvement sur factures de 2010 à 2016 et 12.000 € de rappel de redevances correspondant aux consommations d'eau des bâtiments communaux, suite à contrôle de l'agence de l'eau. Il faudra désormais prévoir ces redevances à hauteur d'environ 6.000 € par an).

Le tableau ci-dessous montre les évolutions des recettes de vente d'eau.

	<b>2012</b>	<b>2 013</b>	<b>2 014</b>	<b>2 015</b>	<b>2 016</b>
Prod. des serv. (chap. 70) + Autres prod. de g° cour. (chap. 75)	584	541	581	577	558

Pour ces raisons qui n'étaient pas prévisibles lors du précédent DOB, la situation financière de la section de fonctionnement du service de l'eau potable s'est dégradée.

## La capacité de financement des investissements

En ajoutant à l'épargne nette les recettes réelles d'investissement, on obtient la capacité annuelle de financement des investissements. Ce montant ne tient pas compte des reports d'une année sur l'autre, ni des éventuels emprunts réalisés.

Sachant qu'il n'y a pas eu de recettes réelles d'investissement en 2016, la capacité de financement des investissements correspond à l'épargne nette.

Les investissements de 2016 (74.000 €) ont pu être réalisés grâce aux excédents dégagés les années passées.

## 6.2. La structure et la gestion de la dette du budget eau potable

### L'en-cours de la dette du budget eau potable

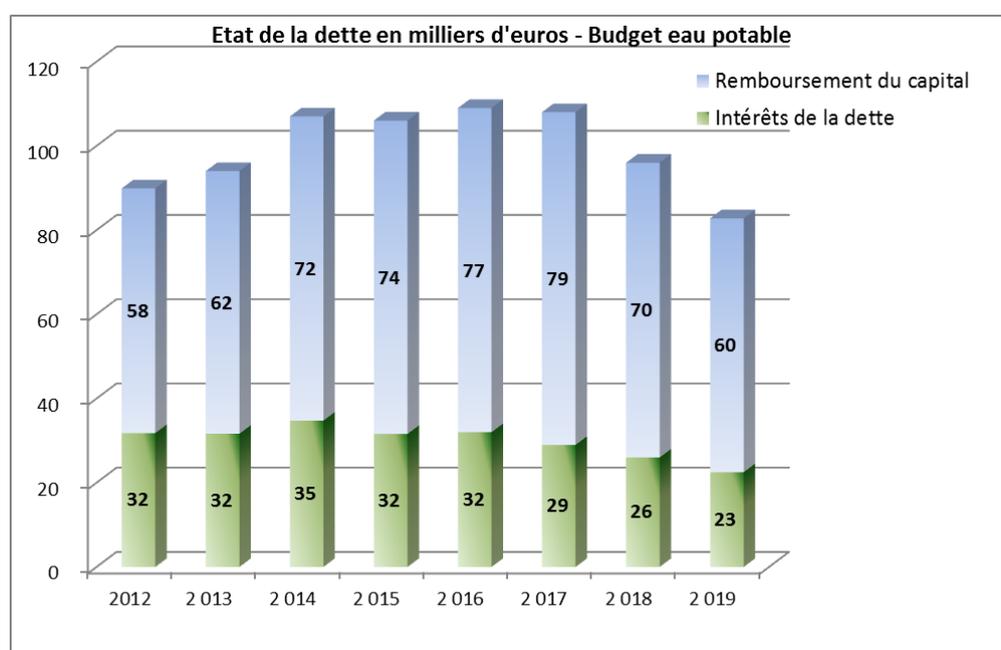
Le nombre d'emprunts est de 5 répartis auprès de 2 établissements prêteurs.

Les taux varient de 2,64 % à 4,59 %. 3 emprunts ont été souscrits à taux fixes, 2 à taux variables.

Le tableau ci-dessous présente ce que sera l'encours de la dette en 2019, en milliers d'euros, si la commune ne réalise pas d'emprunt d'ici là, sauf ceux à taux zéro proposés par l'agence de l'eau.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En cours de la dette en capital au 31/12	838	1 076	1 003	929	852	778	716	659

### L'évolution de l'annuité du budget eau



### Les ratios d'endettement du budget eau

Ratios d'endettement	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de la dette / recettes réelles d'exploitation	140,1%	198,9%	172,4%	160,8%	151,8%
Capacité de désendettement=Encours de la dette / épargne brute (ans)	4,5	8,1	7,1	9,4	28,3

Le ratio "capacité de désendettement" augmente en 2016, passant de 9,4 années en 2015 à 28,3 années en 2016, en raison de la baisse significative du dénominateur du ratio (l'épargne brute).

Equilibre	2012	2013	2014	2015	2016
(dépenses de fonct + amortissmt dette)/recettes réelles de fonct	0,9	1,06	1,07	1,16	1,28

Enfin, le ratio d'équilibre passe de 1,16 à 1,28. Cet indicateur montre que les recettes réelles de fonctionnement ne suffisent pas à payer les dépenses de fonctionnement et le remboursement des emprunts.

## 6.3. Les perspectives du budget eau 2017

### Le prix de l'eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Résultat d'exploitation	111	65	73	16	-32
Résultat financier	-32	-32	-35	-32	-29
Résultat exceptionnel	14	-2	-8	0	-21
Résultat comptable	93	32	31	-15	-82

Le résultat comptable de -15.000 € en 2015, signe que l'eau est vendue moins chère que ce qu'elle coûte réellement, avait conduit à augmenter son prix, passant le m<sup>3</sup> consommé de 1,10 € à 1,13 €.

Hélas, cette augmentation n'a pas été suffisante pour restaurer le résultat comptable qui s'est encore dégradé puisqu'il est désormais de -82.000 € (voir au 6.1 ci-avant pour les explications).

### Les salaires affectés au budget eau

Afin de mieux correspondre à la réalité, la part des salaires des agents affectée au budget eau a été recalculée pour 2016 en tenant compte de tous les agents qui, même pour une part minime de leur temps de travail, participent au service de l'eau potable.

Le calcul a été ajusté pour 2017 pour être au plus proche de la réalité (voir tableau en annexe).

### Les investissements possibles en 2017

La section de fonctionnement, déficitaire, ne permet pas de dégager des marges pour financer l'investissement. Toutefois, grâce aux excédents d'investissement reportés (205.000 €), il sera possible de réaliser les investissements suivants :

- Étude du décolmatage des drains du puits Ranney : 10.000 € HT.
- Immobilisations corporelles :
  - Compteurs à tête émettrice : 25.000 € HT.
  - Outillage et matériel : 3.000 € HT.
- Travaux d'amélioration du rendement :
  - Supervision : 15.000 € HT.
- Autres travaux :
  - Remplacement canalisation surpression : 15.000 € HT.
  - Asservissement de l'injection chlore : 10.000 € HT.
  - Défense incendie : 13.000 € HT.
  - Mise à niveau de bouches à clé : 7.000 € HT.

### Les subventions

Les subventions qu'il est possible de mobiliser auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse le seront<sup>1</sup>. Elles dépendront des travaux qui seront décidés au moment du vote du budget. Quoi qu'il en soit, elles resteront minimales.

<sup>1</sup> 10 % de subvention sur les travaux de canalisations effectués pour améliorer le rendement du réseau. Prêt à taux zéro sur ces mêmes travaux (40 %). 35 % de subvention sur l'achat de matériel destiné à améliorer le rendement.

## Les emprunts

Les travaux de canalisations effectués pour améliorer le rendement du réseau ouvrent la possibilité de souscrire auprès de l'agence de l'eau un prêt à taux zéro sur ces mêmes travaux (40 % du montant des travaux, soit environ 5.000 €).

## 6.4. Le budget eau jusqu'en 2020

La baisse des recettes de vente d'eau potable entraîne le budget eau vers un déficit de la section de fonctionnement en 2019, dernier exercice avant le transfert de la compétence à la communauté de communes.

Ainsi, sauf si la consommation d'eau venait à croître en 2017, il sera nécessaire d'augmenter les tarifs de l'eau en 2018. La hausse serait de l'ordre de 11 %, appliquée sur les consommations à volume constant et l'abonnement, générant une recette supplémentaire d'environ 42.000 € par an.

Le taux exact sera calculé en décembre 2017, en fonction des volumes réellement vendus mais aussi des dégrèvements appliqués.

Dépenses de fonctionnement				
	2 016	2 017	2 018	2 019
Charges à car. gén. (chap. 011) + Autres charges (chap. 65)	150	158	159	161
Charges de personnel (012)	170	190	192	194
Atténuation de produits (014)	158	158	158	158
Charges financières certaines	29	29	26	23
Charges financières si nouvel emprunt		0	0	0
Charges excep. (chap. 67)	25	5	5	5
Dotations aux amortissements et provisions	112	112	112	112
Virement à la section d'investissement	0	0	0	0
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>643</b>	<b>652</b>	<b>653</b>	<b>653</b>
Recettes de fonctionnement				
	2 016	2 017	2 018	2 019
Prod. des serv. (chap. 70) + Autres prod. de g° cour. (chap. 75)	558	558	600	600
Subventions d'exploitation	0	0	0	0
Produits exceptionnels (chap. 77)	3	0	0	0
Subvention d'investissement transférée au compte de résultat	0	0	0	0
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>561</b>	<b>558</b>	<b>600</b>	<b>600</b>
Excédents antérieurs reportés	282	200	106	53
<b>Recettes de fonctionnement + Excédents antérieurs</b>	<b>843</b>	<b>758</b>	<b>706</b>	<b>653</b>
Excédent de fonctionnement de l'année (reporté en n+1)	200	106	53	1
Dépenses d'investissement				
	2 016	2 017	2 018	2 019
Subvention d'investissement transférée au compte de résultat	0	0	0	0
Remboursement emprunts	77	79	70	60
Remboursement nouveaux emprunts			0	1
Immobilisations incorporelles	0	8	9	9
immobilisations corporelles (chap. 21)	31	23	22	22
Avances et acomptes versés (c/238)	0	0	0	0
Travaux sur réseaux subventionnables (amélioration de la collecte)	43	13	21	10
Autres travaux		91	67	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>151</b>	<b>214</b>	<b>189</b>	<b>102</b>
Recettes d'investissement				
	2 016	2 017	2 018	2 019
Subventions d'investissement (chap. 13)	0	4	2	1
Emprunts	0	5	8	4
Avances et acomptes versés	0			
Amortissements des immobilisations	112	112	112	112
Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>112</b>	<b>121</b>	<b>122</b>	<b>117</b>
Solde d'investissement de l'année (- si besoin ; + si excédent)	-39	-93	-67	15
Solde d'exécution d'investissement reporté (+ si excédent ; - si déficit)	245	205	112	46
<b>Excédent (+) ou déficit (-) d'investissement</b>	<b>205</b>	<b>112</b>	<b>46</b>	<b>60</b>
<b>Solde de clôture (exploitation et investissement)</b>	<b>405</b>	<b>218</b>	<b>99</b>	<b>61</b>

# 7. Le budget de l'assainissement

## 7.1. L'analyse financière du budget assainissement

L'analyse de la situation financière qui suit résulte du compte administratif prévisionnel connu au 4 janvier 2017.

Solde intermédiaire de gestion	2012	2 013	2 014	2 015	2 016
Epargne de gestion	197	298	163	253	250
Epargne brute	140	201	44	154	142
Epargne nette	50	90	-150	-45	-62
Recettes réelles d'investissement	366	454	384	0	0
Capacité de financement des investissements	416	544	234	-45	-62
Dépenses réelles d'investissement	732	1 617	869	17	126
Besoin de financement	317	1 073	635	62	188
Nouveaux emprunts	500	1 560	0	0	0
Variation du fonds de roulement	183	487	-635	-62	-188
Reprise des résultats antérieurs	735	918	1 405	770	708
<b>Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)</b>	<b>918</b>	<b>1 405</b>	<b>770</b>	<b>708</b>	<b>520</b>

### Les résultats 2016

Le résultat final de l'année (ou fonds de roulement final) est de +520.000 € pour les deux sections. Il tient compte des reports des années passées.

### L'épargne de gestion

L'épargne de gestion, qui correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante (c'est-à-dire les excédents de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles), est stable par rapport à 2015 (+250.000 € contre +253.000 € en 2015).

### L'épargne nette

L'épargne nette est obtenue à partir de l'épargne de gestion, en prenant en compte les charges et les produits exceptionnels puis en retranchant les annuités d'emprunt.

La situation reste délicate puisqu'elle se monte à -62.000 € (contre -45.000 € en 2015).

### La capacité de financement des investissements

En ajoutant à l'épargne nette les recettes réelles d'investissement, on obtient la capacité annuelle de financement des investissements. Ce montant ne tient pas compte des reports d'une année sur l'autre ni des emprunts réalisés.

Sans les reports, la capacité de financement des investissements reste négative en 2016 (-67.000 €).

Solde intermédiaire de gestion	2012	2 013	2 014	2 015	2 016
Epargne de gestion	197	298	163	253	250
Epargne brute	140	201	44	154	137
Epargne nette	50	90	-150	-45	-67
Recettes réelles d'investissement	366	454	384	0	0
Capacité de financement des investissements	416	544	234	-45	-67

## 7.2. La structure et la gestion de la dette du budget assainissement

### L'en-cours de la dette du budget assainissement

Le nombre d'emprunts est de 6 répartis auprès de 4 établissements prêteurs.

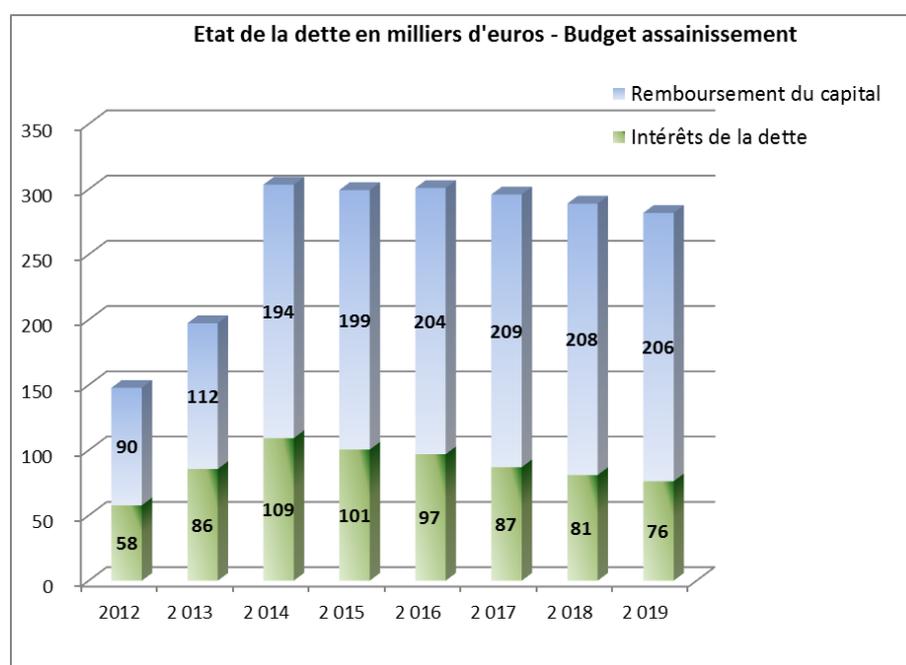
Les taux varient de 1,54 % à 4,85 %. 5 emprunts ont été souscrits à taux fixes, 1 à taux variables.

Le tableau ci-dessous présente ce que sera l'en-cours de la dette jusqu'en 2019, en milliers d'euros, si la commune ne réalise pas d'emprunt d'ici là.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En cours de la dette en capital au 31/12	2 266	3 715	3 520	3 321	3 117	2 908	2 700	2 495

### L'évolution de l'annuité du budget assainissement

Le gros emprunt de 2013 pour financer la station d'épuration a entraîné inévitablement une hausse des annuités de remboursement.



### Les ratios d'endettement du budget assainissement

	2012	2013	2014	2015	2016
En cours de la dette en capital au 31/12	2 266	3 715	3 520	3 321	3 118
Capacité de désendettement=Encours de la dette / épargne	16,2	18,4	79,6	21,6	22,0
Annuité de la dette / épargne de gestion	75,2%	66,3%	185,7%	118,6%	118,4%

Le ratio "capacité de désendettement", le ratio "annuité de la dette sur épargne de gestion" et le ratio d'équilibre restent défavorables.

Equilibre	2012	2013	2014	2015	2016
(dépenses de fonct + amortissmt dette)/recettes réelles de fonct	1,1	1,0	1,5	1,3	1,4

Cette situation s'explique par les travaux extrêmement lourds qui ont été réalisés pour rénover la station d'épuration, et par la faiblesse de l'épargne.

## 7.3. Les perspectives du budget assainissement 2017

### Le fonctionnement

La section de fonctionnement reste légèrement excédentaire en 2016 (+14.000 €).

	2012	2 013	2 014	2 015	2 016
Résultat d'exploitation	98	193	56	125	121
Résultat financier	-58	-86	-109	-101	-92
Résultat exceptionnel	1	-11	-10	2	-16
Résultat comptable	41	97	-63	26	14

### Les salaires affectés au budget assainissement

Comme pour le budget eau, la part des salaires des agents affectée au budget assainissement sera recalculée pour être au plus proche de la réalité, en tenant compte notamment du recrutement d'un agent pour remplacer un agent en longue maladie.

### Les investissements possibles en 2017

Les investissements qui seront proposés pour le vote du budget 2017 sont les suivants :

- Étude du traitement des sables arrivant à la station : 5.000 € HT.
- Étude chemin du Jard : 4.000 € HT.
- Étude de l'autosurveillance du rejet : 4.000 € HT.
- Travaux d'autosurveillance du rejet : 10.000 € HT.
- Travaux de traitement des sables arrivant à la station : 50.000 € HT.
- Mise en sécurité des postes de refoulement : 30.000 € HT.
- Travaux de mise à niveau d'avaloirs : 17.000 € HT.
- Travaux d'amélioration de la collecte (rue de Châtillon, cantine) : 50.000 € HT.
- Mise en conformité des déversoirs d'orage : 5.000 € HT.

### Les subventions

Il n'y aura pas de subventions en 2017.

### Les emprunts

La commune n'aura pas recours à l'emprunt en 2017.

## 7.4. Le budget assainissement jusqu'en 2020

À volume d'eau vendue équivalent, il sera possible de baisser le prix de l'assainissement en 2018 d'environ 8 % (soit 40.000 €), afin de compenser l'augmentation du prix de l'eau évoquée ci-avant.

Toutefois, cela réduira quasiment à zéro les possibilités de travaux en 2018 et 2019 (voir prospective ci-après).

<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>
Charges à car. gén. (chap. 011) + Autres charges (chap. 6)	154	155	157	158
Charges de personnel (012)	132	154	155	157
Atténuation de produits (014)	0	0	0	0
Charges financières certaines	92	87	81	76
<i>Charges financières si nouvel emprunt</i>				
Charges excep. (chap. 67)	18	10	10	10
Dotations aux amortissements et provisions	128	128	128	128
Virement à la section d'investissement	0	43	114	92
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>524</b>	<b>577</b>	<b>645</b>	<b>622</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>
Prod. des serv. (chap. 70) + Autres prod. de g° cour. (chap. 71)	519	519	479	479
Subventions d'exploitation	17	17	17	17
Produits exceptionnels (chap. 77)	0	0	0	0
Subvention d'investissemnt transférée au compte de résultat	2	2	2	2
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>538</b>	<b>538</b>	<b>498</b>	<b>498</b>
Excédents antérieurs reportés	297	310	271	124
<b>Recettes de fonctionnement + Excédents antérieurs</b>	<b>834</b>	<b>848</b>	<b>769</b>	<b>622</b>
Excédent de fonctionnement de l'année (reporté en n+1) cu	310	271	124	0
<b>Dépenses d'investissement</b>				
	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>
Subvention d'investissemnt transférée au compte de résultat	2	2	2	2
Remboursement emprunts	204	209	208	206
<i>Remboursement nouveaux emprunts</i>				
Immobilisations incorporelles		13	0	0
immobilisations corporelles (chap. 21)	31	30	7	0
Avances et acomptes versés (c/238)				
Travaux sur réseaux	93	77	20	8
station d'épuration		50	5	5
<b>Total depenses d'investissement</b>	<b>330</b>	<b>381</b>	<b>242</b>	<b>221</b>
<b>Recettes d'investissement</b>				
	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>
Subventions d'investissement (chap. 13)	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0
Avances et acomptes versés	0	0	0	0
Amortissements des immobilisations	128	128	128	128
Virement de la section de fonctionnement	0	43	114	92
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>128</b>	<b>171</b>	<b>242</b>	<b>220</b>
Solde d'investissement de l'année (- si besoin ; + si excédent)	-202	-210	0	0
Solde d'exécution d'investissement reporté (+ si excédent ; - si déficit)	412	210	0	0
<b>Excédent (+) ou déficit (-) d'investissement</b>	<b>210</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde de clôture (exploitation et investissement)</b>	<b>520</b>	<b>271</b>	<b>124</b>	<b>0</b>

## 8. Engagements pluriannuels

---

La commune n'a pas d'engagements pluriannuels.

Toutefois, des autorisations de programme seront votées pour les travaux de rénovation du sol de la salle Souchet et de construction d'un espace jeunesse.

# Annexe 1 – Plan de financement des principaux investissements



## Rénovation du sol de la salle Souchet

### Coût prévisionnel

Au stade du programme soit le 09/01/17

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Pose d'un sol et traçage des lignes	83 000 €	20,00%	99 600 €	16 600 €
Remplacement des buts de handball	3 709 €	20,00%	4 451 €	742 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>86 709 €</b>		<b>104 051 €</b>	<b>17 342 €</b>

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Architecte, BET structure et thermique 0,0%		20,00%	- €	- €
CSPS		20,00%	- €	- €
Contrôle technique		20,00%	- €	- €
Etudes de sol		20,00%	- €	- €
Achat de terrains		20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	800 €	20,00%	960 €	160 €
Assurance DO et ts risques chantier		11,08%	- €	- €
Plans topographiques		20,00%	- €	- €
Diagnostic amiante avant démolition		20,00%	- €	- €
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>800 €</b>		<b>960 €</b>	<b>160 €</b>

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL :</b>	<b>87 509 €</b>	<b>17 502 €</b>	<b>105 011 €</b>

### Plan de financement

Au stade du programme soit le :

03/02/16

SUBVENTIONS	Sollicitées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)		
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)	35 004 €	40%
Conseil régional		
Réserve parlementaire		
DRAC		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	26 253 €	30%
Etat (fonds de soutien)	8 751 €	10%
Autre	- €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	<b>70 007 €</b>	
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>17 226 €</b>	
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>17 778 €</b>	
<b>EMPRUNTS</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>105 011 €</b>	

80,00%  
19,68%  
20,32% } du coût global HT

## Travaux dans les écoles - Programme 2017

### Coût prévisionnel

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Provence	49 899 €	20,00%	59 879 €	9 980 €
Rénovation du sol des couloirs de l'école élémentaire du Rond-Chêne	11 070 €	20,00%	13 284 €	2 214 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>60 969 €</b>		<b>73 163 €</b>	<b>12 194 €</b>
HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Maîtrise d'œuvre 0,0%	- €	20,00%	- €	- €
CSPS	- €	20,00%	- €	- €
Contrôle technique	- €	20,00%	- €	- €
Etudes de sol	- €	20,00%	- €	- €
Achat de terrains	- €	20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	- €	0,00%	- €	- €
Assurance DO et ts risques chantier	- €	11,08%	- €	- €
Plans topographiques	- €	20,00%	- €	- €
Aléas sur honoraires	- €	20,00%	- €	- €
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL :</b>	<b>60 969 €</b>	<b>12 194 €</b>	<b>73 163 €</b>

### Plan de financement prévisionnel

SUBVENTIONS	Espérées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)		
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)	24 388 €	40 %
Région		
Réserve parlementaire		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	24 388 €	40 %
Etat (fonds de soutien)		
Autre	- €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>48 775 €</b>	
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>12 002 €</b>	
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>12 386 €</b>	
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>73 163 €</b>	

80,0% }  
19,7% } du coût global HT  
20,3% }

## Coût prévisionnel

Au stade consultation travaux 15/12/16

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Démolition et désamiantage de la salle Mozart	17 800 €	20,00%	21 360 €	3 560 €
Terrassement - fondations	39 549 €	20,00%	47 459 €	7 910 €
Aménagements extérieurs		20,00%	- €	- €
Travaux de construction TCE (75 m²)	94 932 €	20,00%	113 918 €	18 986 €
Aire de jeux	28 185 €	20,00%	33 822 €	5 637 €
Mobilier	10 000 €	20,00%	12 000 €	2 000 €
Aléas 10,0%	19 047 €	20,00%	22 856 €	3 809 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>209 512 €</b>		<b>251 415 €</b>	<b>41 902 €</b>

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Architecte, BET structure et thermique 0,0%	3 420 €	20,00%	4 104 €	684 €
CSPS	2 000 €	20,00%	2 400 €	400 €
Contrôle technique	2 000 €	20,00%	2 400 €	400 €
Etudes de sol	3 000 €	20,00%	3 600 €	600 €
Achat de terrains	- €	20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	1 500 €	0,00%	1 500 €	- €
Assurance DO et ts risques chantier	2 000 €	11,08%	2 222 €	222 €
Plans topographiques	1 500 €	20,00%	1 800 €	300 €
Diagnostic amiante avant démolition	1 150 €	20,00%	1 380 €	
Suppression réseau ERDF et GRDF	900 €	20,00%	1 080 €	
Aléas sur honoraires 10%	1 747 €	20,00%	2 096 €	349 €
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>19 217 €</b>		<b>22 582 €</b>	<b>2 955 €</b>

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL :</b>	<b>228 729 €</b>	<b>44 857 €</b>	<b>273 997 €</b>

## Plan de financement

Au stade du programme soit le :

03/02/16

SUBVENTIONS	Sollicitées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)	45 746 €	20%
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)	- €	
Conseil régional	24 053 €	Accordée
Réserve parlementaire	2 500 €	1%
DRAC		
Union européenne (FEDER)		non éligible
Etat (DETR)	68 619 €	30%
CAF	42 000 €	20 % sf démolit°
Autre	- €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	<b>182 918 €</b>	
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>44 946 €</b>	
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>3 947 €</b>	
<b>EMPRUNTS (TAUX ZERO)</b>	<b>42 186 €</b>	
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>273 997 €</b>	

80,0% }  
19,7% } du coût global HT  
1,7% }

## Annexe 2 – Tableau de répartition des salaires dans les budgets annexes

Les noms et pourcentages en rouge correspondent à ce qui a été modifié par rapport à l'estimation faite pour 2016.

Pour 2017, on obtient donc 190.455 € à refacturer au budget eau (au lieu de 185.599 € dans les estimations 2016) et 153.542 € à refacturer au budget assainissement (au lieu de 139.823 € estimés pour 2016), soit un total de 343.997 € (au lieu de 325.421 € estimés pour 2016).

Il faut noter qu'en 2016, les montants qui ont été réellement facturés ont finalement été de 169.758 € pour l'eau et 132.111 € pour l'assainissement, soit un total de 301.869 € (au lieu de 325.421 € estimés).

Agent	Salaire 2017	Répartition du temps de travail en %			Salaire affecté		
		Budget communal	Budget eau	Budget assainissement	Budget communal	Budget eau	Budget assainissement
		90,00%	5,00%	5,00%			
		70,00%	15,00%	15,00%			
		33,33%	33,33%	33,34%			
		50,00%	20,00%	30,00%			
		60,00%	20,00%	20,00%			
		70,00%	15,00%	15,00%			
		80,00%	10,00%	10,00%			
		50,00%	25,00%	25,00%			
		0,00%	100,00%	0,00%			
		5,00%	85,00%	10,00%			
		5,00%	85,00%	10,00%			
		0,00%	0,00%	100,00%			
		0,00%	0,00%	100,00%			
		70,00%	15,00%	15,00%			
		5,00%	85,00%	10,00%			
		10,00%	0,00%	90,00%			
		33,33%	33,33%	33,34%			
<b>Total</b>	<b>636 140 €</b>				<b>292 143 €</b>	<b>190 455 €</b>	<b>153 542 €</b>
						<b>343 997 €</b>	